



Ville de Montmagny
République Française
Val d'Osè

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 201950427100012

Table des matières

1	Introduction.....	4
1.1	Eléments de contexte économique	4
1.1.1	L'Europe	4
1.1.2	La France.....	4
1.2	Eléments de contexte des Collectivités locales.....	5
1.2.1	La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC	5
1.2.2	La réforme de la Taxe d'Habitation	6
1.2.3	Une volonté de l'Etat de maîtriser les dépenses de fonctionnement des Collectivités	6
1.3	Les règles de l'équilibre budgétaire.....	7
2	Les recettes de fonctionnement de la commune	8
2.1	La fiscalité directe	8
2.1.1	Evolution des recettes fiscales de la Collectivité	8
2.1.2	Le levier fiscal de la Collectivité.....	8
2.1.3	Synthèses des ressources fiscales de la Collectivité	9
2.2	La dotation globale de fonctionnement et le fonds de péréquation communal et intercommunal 11	
2.2.1	La dotation globale de fonctionnement	11
2.2.2	Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)	12
2.3	Synthèse des recettes réelles de fonctionnement.....	13
2.4	La structure des Recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2020.....	14
3	Les dépenses de fonctionnement	15
3.1	Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante	15
3.2	Les charges de personnel	16
3.2.1	La structure des effectifs	17
3.2.2	Les objectifs pour 2020	19
3.3	La part des dépenses de fonctionnement rigides de la Collectivité	21
3.4	Synthèses des dépenses réelles de fonctionnement	22
3.5	La structure des dépenses réelles de fonctionnement.....	23
4	L'endettement de la Collectivité	24
4.1	L'évolution de l'encours de dette	24
4.2	La solvabilité financière de la Collectivité	25
5	Les investissements de la Collectivité.....	26
5.1	Les épargnes de la Collectivité.....	26
6	Les besoins de financement pour l'année 2020	29
6.1	Les dépenses d'équipement.....	29
6.2	Les besoins de financement pour l'année 2020	29
7	Les ratios obligatoires	30
8	Les services de la commune.....	31
8.1	La petite enfance	31

8.1.1	Les investissements nécessaires au fonctionnement des structures	31
8.1.2	Le fonctionnement quotidien	31
8.1.3	Les différentes actions développées par le service.....	32
8.2	Service Communication - Protocole et Patrimoine.....	33
8.2.1	La section de fonctionnement.....	33
8.2.2	La section d'investissement.....	33
8.3	Service des Sports	34
8.3.1	Les investissements	34
8.3.2	Le fonctionnement	34
8.4	Aménagement et Cadre de Vie	35
8.4.1	Section investissement.....	35
8.4.2	Fonctionnement.....	37
8.5	Centre socio-culturel.....	38
8.5.1	Présentation du Centre Missions et finalités	38
8.5.2	• Le projet social de territoire 2018-2022.....	38
8.5.3	Propositions budgétaires 2020	38
8.6	Service Jeunesse	40
8.6.1	Les Projets.....	40
8.7	Service Scolaire.....	42
8.8	Service Culturel	43
8.9	Service Informatique.....	44
8.9.1	Les principaux investissements au niveau du matériel	44
8.9.2	Les principaux investissements au niveau des logiciels	44

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

1 Introduction

1.1 Éléments de contexte économique

1.1.1 L'Europe

La croissance européenne continue de diminuer sur l'année 2019 à l'instar de 2018. En effet, après un regain de dynamisme en 2017 (2,4% de croissance), l'année 2018 s'est terminée à 1,8% et les prévisions pour 2019 diminuent encore. Après avoir annoncé une croissance à 1,4% au milieu d'année, les derniers chiffres annoncent un résultat à hauteur de 1,2%. Les principales causes de cette forte diminution restent inchangées, la baisse de la production notamment dans le secteur manufacturier, le ralentissement de la croissance allemande, moteur de la croissance européenne au cours des exercices précédents.

La détérioration de l'environnement international, marqué par les tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, les difficultés des pays émergents, ainsi que l'incertitude croissante entourant le Brexit contribuent encore aujourd'hui à la baisse de la croissance européenne.

Pour l'année 2020 il n'existe pour l'instant aucunes prévisions de croissance au vu de la situation actuelle. En effet, le Covid-19 vient perturber toutes les prévisions. Bruxelles considère à l'heure actuelle que la croissance de la zone euro pourrait tomber nettement en dessous de zéro. Pour rappel, il était prévu, fin 2019, une croissance de 1,4% pour cette même zone. Les prochaines estimations devraient être disponibles au cours du mois de mai.

1.1.2 La France

La France termine l'exercice 2019 avec une croissance estimée entre 1,2 et 1,3%. Malgré un résultat plus élevé que celui de la zone euro (1,1%), le pays reste sur une perte de croissance en comparaison avec les exercices précédents. En effet, après une relance en 2017 (2,3%), celle-ci avait déjà diminué en 2018 pour atteindre 1,7%.

Les nombreuses incertitudes politiques et économiques, au niveau national et international n'ont pas permis la relance espérée. La croissance que nous avons connu sur l'exercice 2019 reste portée, comme les années précédentes, par la demande domestique mais le dernier trimestre ternit le bilan de l'année avec une baisse de la production et de la consommation. La conjoncture mondiale pèse également sur l'économie nationale avec notamment une diminution des importations et des exportations sur le dernier trimestre.

Pour l'exercice 2020, il est pour le moment difficile de se projeter au regard de la situation. Les prévisions annonçaient une relance de la croissance pour l'année 2020 mais le COVID-19 a atteint l'économie française au même titre que celle de l'union européenne. De nouvelles prévisions devraient être disponibles dans le courant du mois de mai mais il est fort possible que le pays connaisse une récession cette année (environ -8%).

Un projet de loi de Finances rectificatif pour 2020 a été proposé par le ministre des Comptes publics, Gérald Darmanin, afin d'intégrer l'ensemble des mesures prises pour répondre à la crise liée au COVID-19. Ce projet, présenté comme un plan d'urgence, a été inscrit dans le nouveau budget de l'Etat.

1.2 Eléments de contexte des Collectivités locales

1.2.1 La Dotation Globale de Fonctionnement et le FPIC

L'élaboration du budget primitif 2020 s'établit dans un contexte de stabilité de l'enveloppe globale de DGF qui s'élève cette année à environ 27 milliards d'euros. Ce montant est en très légère diminution par rapport à l'année dernière. Les entités du bloc communal (communes et EPCI) se partagent cette année environ 18,4 milliards d'euros soit plus de la moitié de cette enveloppe. Peu d'évolutions ont été apportées par le PLF 2020.

Le législateur a créé à destination des communes les moins aisées fiscalement ou répondant à des problématiques de revitalisation de milieux ruraux ou urbains les trois dotations suivantes :

- La Dotation de Solidarité Rurale réservée aux communes de moins de 10 000 habitants répondant à des problématiques rurales ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine réservée aux communes de plus de 5 000 habitants répondant à des problématiques urbaines ;
- La Dotation Nationale de Péréquation réservée aux communes les moins riches fiscalement au regard notamment de leur fiscalité économique.

L'évolution des enveloppes de ces trois dotations est chaque année financée en partie par un prélèvement de la Dotation Forfaitaire des communes les plus aisées fiscalement. Le PLF a décidé d'augmenter l'enveloppe globale de deux de ces trois dotations. Le montant de l'enveloppe de la Dotation Nationale de Péréquation est figé cette année encore (c'est annuellement le cas depuis 2015). Pour les deux autres dotations, l'augmentation en 2020 sera la suivante :

- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)
- Augmentation de 90 M€ de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Nous retrouvons ici une logique que l'État poursuit depuis de nombreuses années, et ce malgré les changements de majorité au Parlement. En effet, à l'instar des majorités précédentes, le législateur renforce dans l'enveloppe de DGF la péréquation afin de favoriser les Collectivités les moins aisées fiscalement et qui disposent sur ce point de marges de manœuvre de plus en plus faibles pour équilibrer leur budget et trouver un autofinancement récurrent.

De plus, l'état a décidé d'augmenter le montant de l'enveloppe de la dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. En effet, le montant prélevé sur les dotations de péréquation est majoré de 40%.

Au niveau du fond de péréquation communal et intercommunal (FPIC), le PLF a maintenu à 1 Md€ son montant pour 2020 et les années suivantes.

1.2.2 La réforme de la Taxe d'Habitation

Sur le plan fiscal on rappellera comme évolution majeure pour l'année 2018 la réforme de la taxe d'habitation qui consiste à mettre en place un dégrèvement progressif de cotisation TH pour les contribuables éligibles (en fonction de seuils de revenus). Le PLF 2020 reprend ces éléments en étayant les modalités de suppression et de remplacement de la TH.

La suppression de la TH devrait se déployer sur la période 2021 – 2023 mais les collectivités en perdront le produit dès 2021. Elle ne concernera que les résidences principales, les collectivités conserveront donc les produits de la TH sur les résidences secondaires et les logements vacants.

En 2020, le dégrèvement « Macron » ne prendrait plus en compte dans son calcul le taux TH global et les abattements 2017 mais ceux de 2019. Cette modification du dégrèvement interviendrait afin de s'assurer que, en dépit d'éventuelles hausses de taux ou de diminutions d'abattements intervenues depuis 2017, les contribuables dégrevés bénéficient bien en 2020 d'un dégrèvement intégral sans avoir à payer de « restes à charge » liés à la hausse de la fiscalité TH.

Cependant pour assurer cet objectif et faciliter la transition dans le cadre de la réforme, une autre disposition importante est envisagée, Le gel en 2020 du taux TH et des abattements des collectivités au niveau de 2019, et ce jusqu'en 2022.

La suppression de la TH des résidences principales impliquerait de compenser les collectivités : les communes recevraient l'intégralité du taux départemental de TFPB ainsi qu'une dotation de compensation tandis que les EPCI recevront une fraction dynamique de produit de TVA.

1.2.3 Une volonté de l'Etat de maîtriser les dépenses de fonctionnement des Collectivités

La nouvelle majorité gouvernementale élue au mois de mai 2017 a également pour ambition, à l'instar du Gouvernement précédent de réduire de 12 Mds€ le budget de fonctionnement des Collectivités locales.

Il y a cependant un changement de méthodologie, le Gouvernement insiste sur la notion de maîtrise des dépenses publiques, plus particulièrement pour la section de fonctionnement avec une augmentation des dépenses limitée à 1,2%.

Bien que les communes de moins de 10 000 habitants ne soient pas immédiatement concernées par cette contractualisation, Etat - Collectivités, qui s'applique pour le moment collectivités de taille importante, il est possible que cette mesure soit étendue à l'ensemble du territoire dans les années à venir.

Il est par ailleurs possible de se porter volontaire auprès de sa Préfecture pour réaliser un tel contrat.

1.3 Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

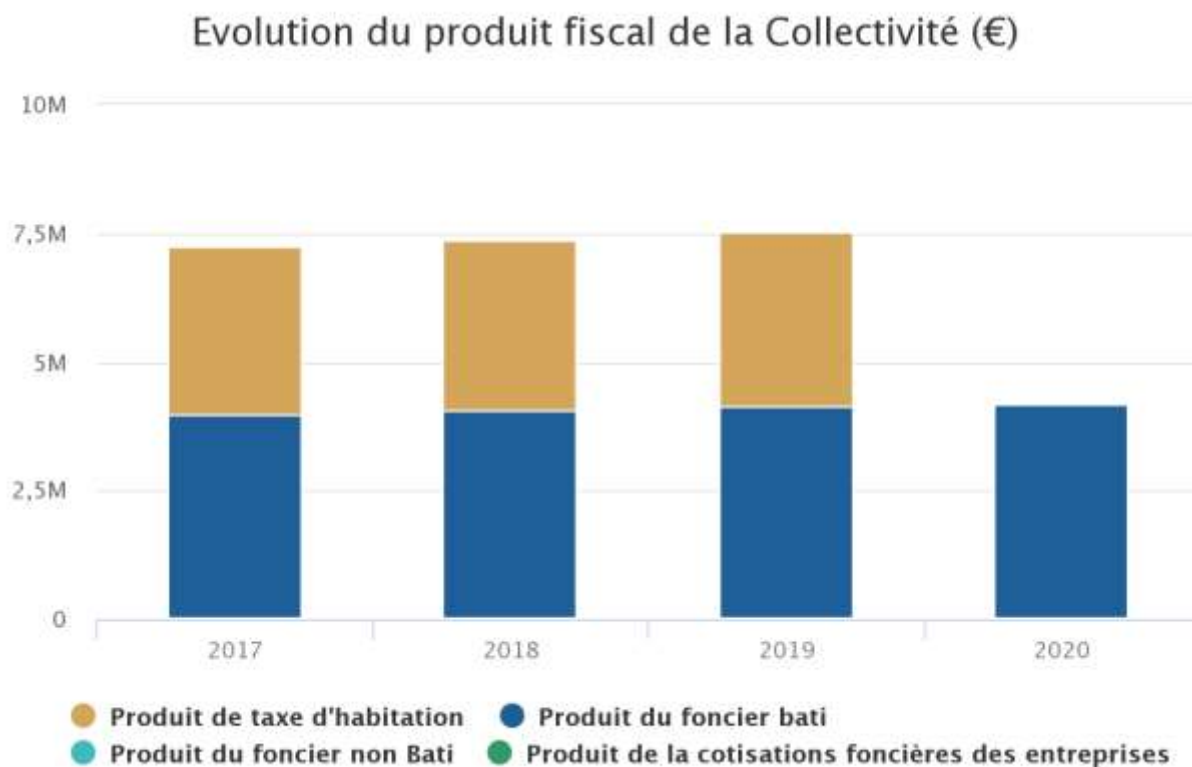
- L'équilibre comptable entre les deux sections ;
- Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

2 Les recettes de fonctionnement de la commune

2.1 La fiscalité directe

2.1.1 Evolution des recettes fiscales de la Collectivité

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



La Commune a décidé de ne pas augmenter ses taux pour l'année 2020. L'augmentation des bases d'imposition cette année lui procure tout de même une hausse du produit fiscal.

Pour 2020 le produit fiscal de la Commune est estimé à 4 403 546 € soit une évolution de -43,25 % par rapport à l'exercice 2019. Cette diminution est liée à la perte du produit de la TH suite à la réforme de la taxe d'habitation au 1^{er} janvier.

Ces 3M€ ne sont pas perdus par la commune mais ils ne font plus partie de la fiscalité dynamique, ils sont juste considérés comme de la compensation.

2.1.2 Le levier fiscal de la Collectivité

Afin d'analyser les marges de manœuvre de la collectivité sur le plan fiscal, il s'agira tout d'abord d'évaluer la part des recettes fiscales modulables de la collectivité dans le total de ses recettes fiscales. L'objectif est ici de présenter la part de la fiscalité modulable de la collectivité dans ses produits fiscaux totaux pour déterminer les marges de manœuvre disponibles cette année sur le budget. Une comparaison de la pression fiscale qu'exerce la commune sur ses administrés par rapport aux autres collectivités sur le plan national est enfin présentée.

Part des impôts modulables dans le total des ressources fiscales de la collectivité

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Taxes foncières et d'habitation	7 255 319 €	7 386 557 €	7 759 468 €	4 403 546 €	-39,31%
Autres ressources fiscales	3 156 378 €	3 056 506 €	3 146 492 €	3 063 980 €	-2,93%
TOTAL IMPOTS ET TAXES	10 411 697 €	10 443 063 €	10 905 960 €	7 467 526 €	-28,28%
Part des Impôts modulables	70%	71%	71%	59%	-

Les recettes fiscales sur lesquelles la Collectivité dispose d'un pouvoir de taux représentent quant à elles 56,27 % du total des impôts et taxes en 2020. À partir de 2020, la Taxe d'Habitation n'est plus comptée dans les impôts modulables. La part des impôts modulables est donc, mécaniquement, inférieure à celle des exercices précédents. Les recettes fiscales de la Collectivité sont essentiellement constituées de reversements de fiscalité, celle-ci n'a pas alors de réelles capacités de mobilisation de l'outil fiscal.

- **L'effort fiscal de la commune**

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale que la commune exerce sur ses administrés. Si celui-ci se situe au-dessus de 1, cela veut dire que la commune exerce une pression fiscale sur ses administrés plus forte que les communes au niveau national. Si cet indicateur se situe en-dessous de 1, la commune exerce alors une pression fiscale inférieure à la moyenne nationale.

Pour la commune, en 2019 (donnée 2020 pas encore disponible) cet indicateur est évalué à 1,29. La commune exerce une pression fiscale sur ses administrés légèrement supérieure aux autres communes et dispose par conséquent d'une faible marge de manœuvre si elle souhaite augmenter ses taux d'imposition et ce, notamment, afin de dégager davantage d'épargne sur ses recettes réelles de fonctionnement.

2.1.3 Synthèses des ressources fiscales de la Collectivité

Les tableaux ci-dessous détaillent l'évolution du produit fiscal, des taux et des bases d'imposition de la collectivité de 2016 à 2019 et présente une projection de ces éléments pour 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la taxe d'habitation sur la période 2017-2020.

Évolution du produit de Taxe d'Habitation

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TH	20 454 341 €	20 740 663 €	21 196 958 €	0 €	-100,00%
Taux TH	15,91%	15,91%	15,91%	15,91%	0,00%
Produit TH	3 254 286 €	3 299 839 €	3 372 436 €	0 €	-100,00%
<i>Evolution du produit TH €</i>	-	45 553 €	72 597 €	-3 372 436 €	-
<i>Evolution du produit TH %</i>	-	1,40%	2,20%	-100,00%	

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la taxe sur le foncier bâti sur la période 2017-2020.

Évolution du Produit de la Taxe sur Foncier Bâti

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TFB	13 192 362 €	13 419 511 €	13 714 740 €	13 879 317 €	5,21%
Taux TFB	29,66%	29,66%	29,66%	29,66%	0,00%
Produit TFB	3 952 432 €	4 020 485 €	4 108 936 €	4 158 243 €	5,21%
<i>Évolution du produit TFB €</i>	-	68 053 €	88 451 €	49 307 €	-
<i>Évolution du produit TFB %</i>	-	1,72%	2,20%	1,20%	

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la taxe sur le foncier non bâti sur la période 2017-2020.

Évolution de la Taxe sur le Foncier non Bâti

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Base TFNB	42 929 €	43 255 €	44 207 €	44 737 €	4,21%
Taux TFNB	97,21%	97,21%	97,21%	97,21%	0,00%
Produit TFNB	41 731 €	42 048 €	42 974 €	43 489 €	4,21%
<i>Évolution du produit TFNB €</i>	-	317 €	926 €	515 €	-
<i>Évolution du produit TFNB %</i>	-	0,76%	2,20%	1,20%	

Le tableau ci-dessous présente l'évolution globale du produit fiscal sur la période 2017-2020.

Évolution Globale du produit fiscal

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2023 %
TOTAL PRODUIT FISCALITE €	7 255 319 €	7 386 557 €	7 759 468 €	4 403 546 €	-39,31%
<i>Évolution du produit fiscal en €</i>	0	131 238 €	372 911 €	-3 355 922 €	-
<i>Évolution du produit fiscal en %</i>	-	1,81%	5,05%	-43,25%	

2.2 La dotation globale de fonctionnement et le fonds de péréquation communal et intercommunal

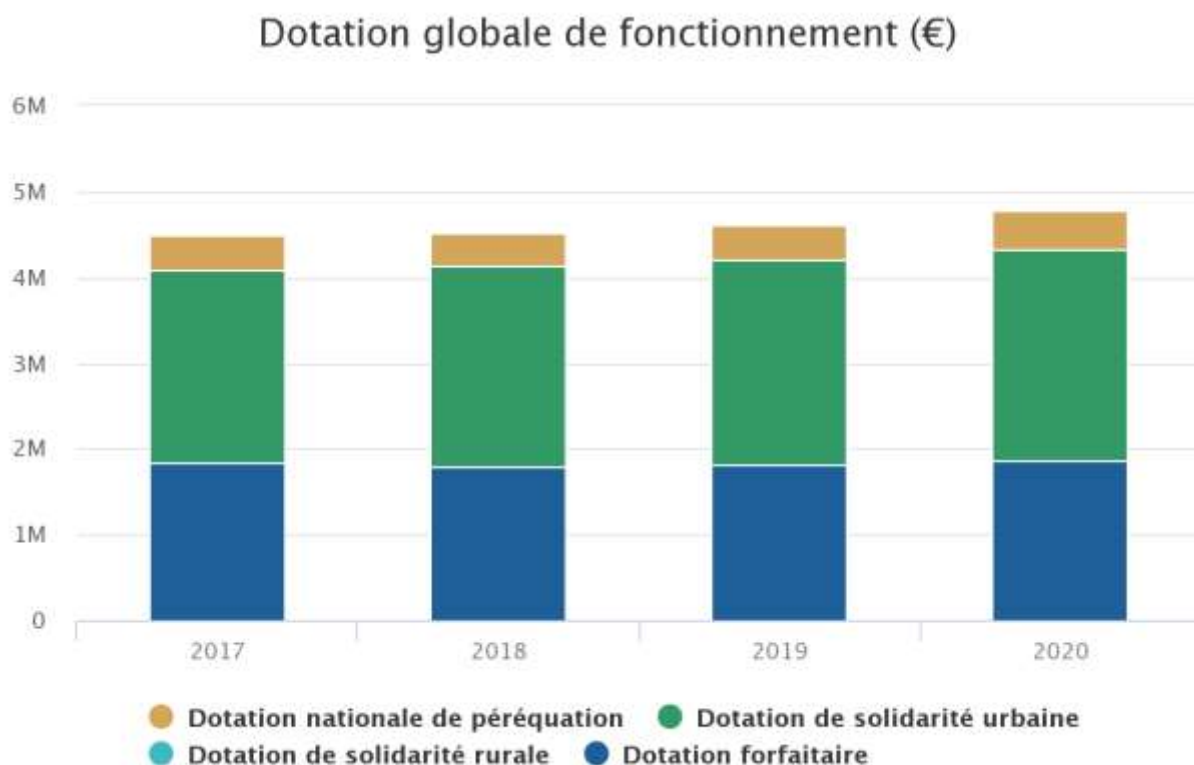
2.2.1 La dotation globale de fonctionnement

Les recettes en dotations et participations de la collectivité représentent 53 % des recettes totales en 2019. La collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre sur celles-ci.

La DGF de la Collectivité est composée des éléments suivants :

- **La dotation forfaitaire (DF)** : elle correspond à une dotation de base à laquelle toutes les communes sont éligibles en fonction de leur population. L'écrêtement appliqué afin de financer la péréquation verticale ainsi que la minoration imposée ces dernières années par la baisse globale de DGF du Gouvernement précédent ont considérablement réduit le montant de cette dotation et dans certains cas, fait disparaître cette dotation pour les communes.
- **La dotation nationale de péréquation (DNP)** : elle a pour objectif de corriger les écarts de richesse fiscale entre communes, notamment au niveau de la fiscalité économique avec sa part majoration.
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : elle bénéficie aux communes urbaines de plus de 5 000 habitants dont les ressources sont insuffisantes par rapport aux charges auxquelles elles sont confrontées. Elle s'appuie sur des critères liés aux problématiques de la ville (quartiers prioritaires, logements sociaux...).

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des composantes de la dotation globale de fonctionnement de la commune.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement sur la période 2017-2020.

Evolution de la DGF

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Dotation Forfaitaire	1 833 855 €	1 803 921 €	1 817 551 €	1 865 428 €	1,72%
Dotation de solidarité urbaine	2 252 815 €	2 323 523 €	2 385 981 €	2 454 320 €	8,94%
Dotation nationale de Péréquation	414 317 €	385 379 €	419 059 €	455 168 €	9,86%
TOTAL	4 500 987 €	4 512 823 €	4 622 591 €	4 774 916 €	6,09%

La Dotation Globale de Fonctionnement augmente de 152 325 € soit une augmentation de 3 % en 2020.

2.2.2 Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC. Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

La Collectivité n'est ni contributeur, ni bénéficiaire au titre du FPIC pour l'année 2020. Les montants FPIC sont nuls pour l'année 2020. L'ensemble intercommunal n'est pas concerné par le FPIC.

Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile de France (FSRIF) est un mécanisme de péréquation horizontale avec comme objectif de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes d'Ile de France ayant des ressources fiscales insuffisantes pour supporter les charges liées aux besoins sociaux de leurs habitants.

La Collectivité est uniquement bénéficiaire au titre du FSRIF pour l'année 2020. Celle-ci devrait voir son solde final évoluer à la hausse en 2020.

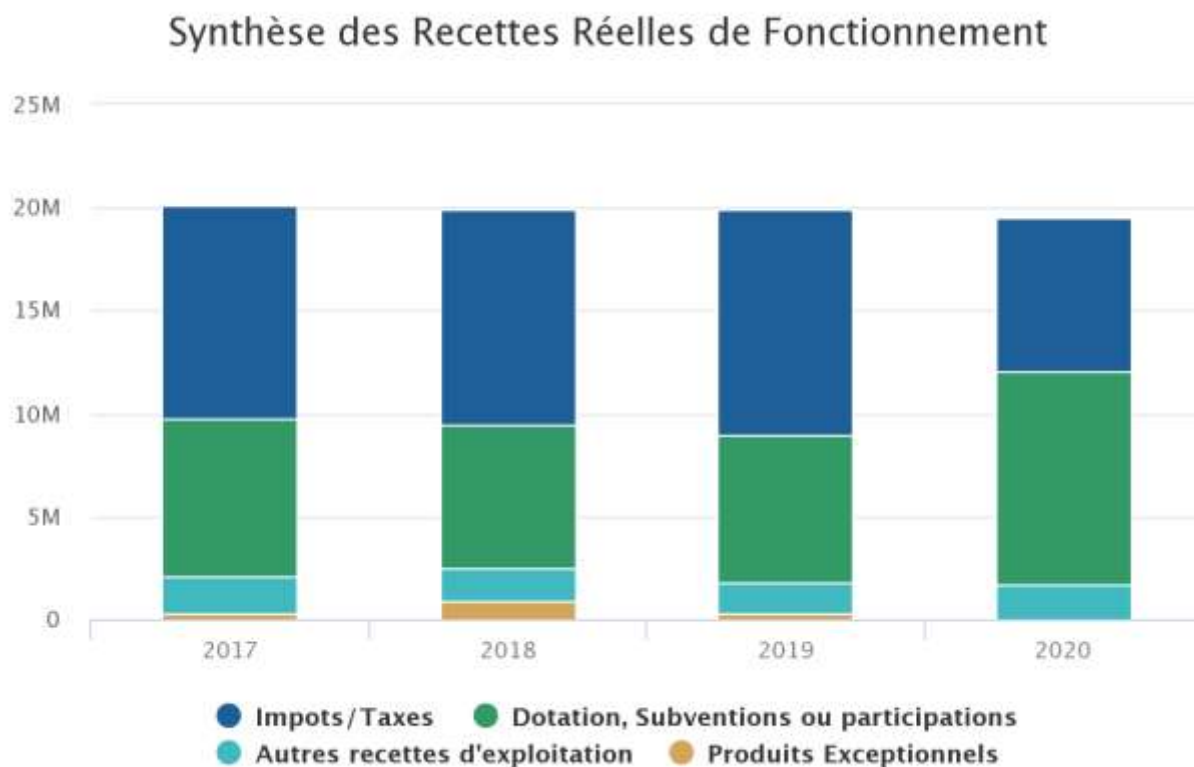
Evolution du Solde FSRIF

Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Contribution FSRIF	0 €	0 €	0 €	0 €	0,00%
Attribution FSRIF	1 165 494 €	1 127 438 €	1 195 000 €	1 180 000 €	1,24%
Solde FSRIF	1 165 494 €	1 127 438 €	1 195 000 €	1 180 000 €	1,24%

La Collectivité est uniquement bénéficiaire au titre du FSRIF.

2.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessus présente une synthèse des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2017-2020.



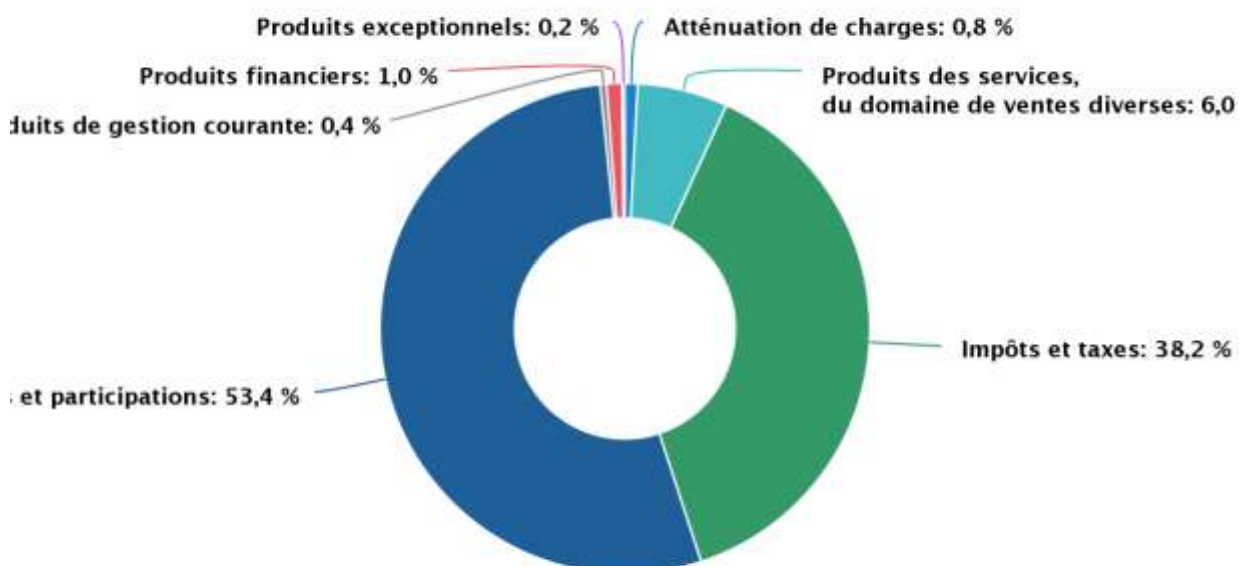
Le tableau ci-dessous détaille ces mêmes recettes.

Synthèse des Recettes de la commune					
Année	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Impôts / taxes	10 411 697 €	10 443 063 €	10 905 960 €	7 467 526 €	-28,28%
Dotations, Subventions ou participations	7 614 386 €	7 013 450 €	7 144 702 €	10 448 442 €	37,22%
Autres Recettes d'exploitation	1 802 500 €	1 580 784 €	1 531 079 €	1 606 004 €	-10,90%
Produits Exceptionnels	308 033 €	901 757 €	305 777 €	40 000 €	-87,01%
Total RRF	20 136 616 €	19 939 054 €	19 887 518 €	19 561 972 €	-2,85%
<i>Evolution %</i>		-0,98%	-0,26%	-1,64%	-

2.4 La structure des Recettes réelles de fonctionnement pour l'exercice 2020

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2020 à un montant total de 19 561 972 € soit 1 373,93 € / hab. ce ratio est inférieur à celui de 2019 (1 446,68 € / hab.)

Structure des recettes réelles de fonctionnement



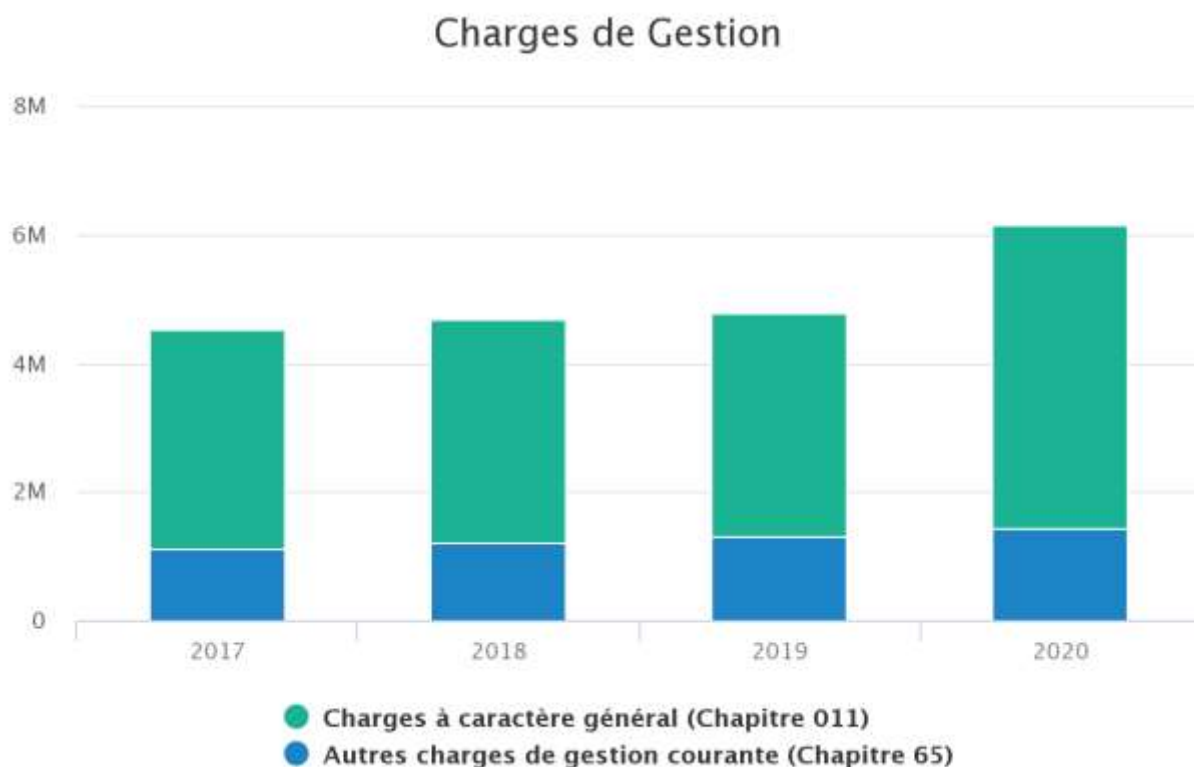
Ces recettes réelles de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- A 38 % de la fiscalité directe
- A 53 % des dotations et participations sur lesquelles la Collectivité est dépendante de l'État et d'autres organismes publics.
- A 6 % des produits des services, du domaine et des ventes
- A moins de 1 % des autres produits de gestion courante
- A 1% des produits financiers
- A moins de 1% des recettes exceptionnelles.

3 Les dépenses de fonctionnement

3.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de la collectivité avec une projection jusqu'en 2020. En 2019, ces charges de gestion représentaient 30 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. En 2020 celles-ci devraient représenter 34 % du total de cette même section. Ces dépenses constituent un poste de dépenses important pour la collectivité et c'est sur ce type de charge que les acteurs locaux disposent de véritable marge de manœuvre. **Les chiffres de 2020 sont prévisionnels et constituent une prospective évolutive.**



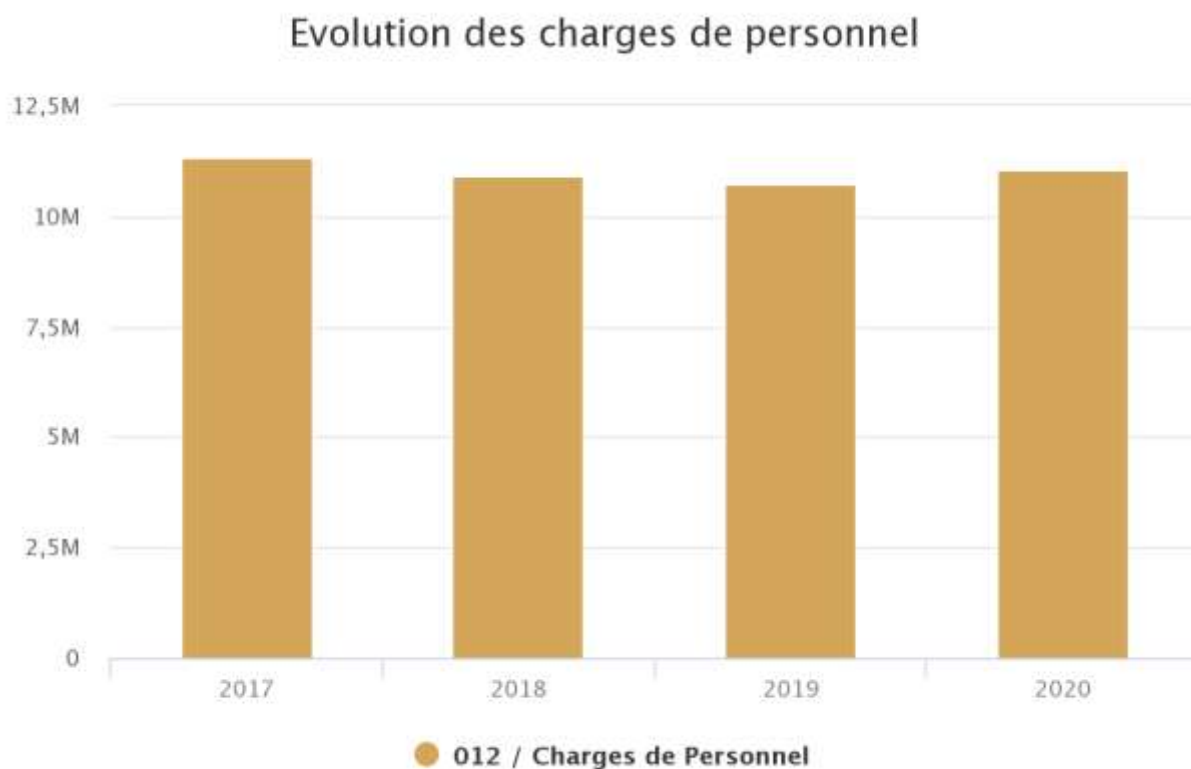
Les charges de gestion de la collectivité évoluent de 29 % en 2020 pour un montant de 1 371 884 €.

Evolution des charges de gestion de la collectivité				
Années	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	3 412 664 €	3 491 350 €	3 494 516 €	4 731 794 €
Evolution en %		2,31%	0,09%	35,41%
Autres charges de gestion courante	1 099 755 €	1 198 193 €	1 292 598 €	1 427 204 €
Evolution en %		8,95%	7,88%	10,41%
TOTAL	4 512 419 €	4 689 543 €	4 787 114 €	6 158 998 €
Evolution en %		3,93%	2,08%	28,66%

3.2 Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent en 2019, 67 % des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. En 2020 il est prévu que ce poste de dépenses représente 61 % de cette même section. Ce poste représente moins de 50% du total des dépenses la collectivité dispose donc de marges de manœuvre sur plus de 50% de ces dépenses.

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2017 à 2020.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des charges de personnel sur la période 2017-2020.

Evolution des charges de personnel					
Années	2017	2018	2019	2020	2017-2020 %
Rémunération titulaires	4 067 595 €	3 999 473 €	3 976 763 €	4 062 904 €	-0,12%
Rémunération non titulaires	2 312 230 €	2 126 013 €	2 136 855 €	2 077 100 €	-10,17%
Autres charges de personnel	4 972 685 €	4 789 858 €	4 600 382 €	4 935 996 €	-0,74%
TOTAL Chapitre 012	11 352 510 €	10 915 344 €	10 714 000 €	11 076 000 €	-2,44%
Evolution %		-3,85%	-1,84%	3,38%	

Focus sur les heures supplémentaires (y compris de dimanche et de jours fériés) :

Pour les fonctionnaires titulaires sur l'année 2019 : 794.91 heures sup. représentant 12 887.28 euros

Pour les personnels contractuels sur l'année 2019 : 717.50 heures sup. : 9 653.70 euros,

Soit un total de 1512.41 heures sup. pour un montant de 22 540.98 euros pour l'année 2019.

Pour rappel, 1766.89 heures en 2018 pour un montant de 27 576.32 euros.

Nous constatons donc une maîtrise des heures supplémentaires qui devrait s'accroître sur l'année 2020.

S'agissant des heures complémentaires pour compléter les temps de travail à temps non complet sur l'année 2019, le recours est nul pour les fonctionnaires titulaires et de 40 heures sur les personnels contractuels.

Pour rappel, pour l'année 2018, on en comptait 378.50 heures pour un montant de 3913.74 euros brut.

En 2017, on en comptait 1123.25 heures pour un montant total de 11 597.21 euros brut.

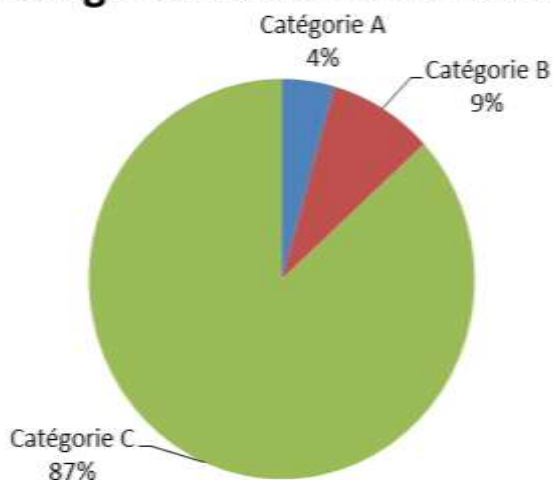
Il est demandé sur l'année 2020 la limitation du recours aux heures complémentaires.

3.2.1 La structure des effectifs

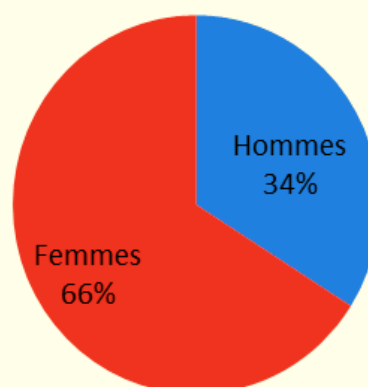
Les titulaires :

	2017	2018	2019	2020
EMPLOI FONCTIONNEL	1	0	0	0
ADMINISTRATIVE	45	46	42	47
ANIMATION	24	28,69	27	23,59
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	4,36	4,36	6,36	6,36
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	2	2	4	4
MEDICO-SOCIALE	10	6	7	8
SOCIALE	18	17	15	15
SPORTIVE	2	2	2	2
TECHNIQUE	100	100,8	98,8	99,6
TOTAL	206,36	206,85	202,16	205,55

Catégories Effectifs Titulaires



Parité H/F Titulaires



En 2019, 5 personnels supplémentaires ont été nommés suite à des réussites à des concours ou suite à des périodes de contrats. Les postes ayant été qualifiés « permanents », il y a eu donc lieu de les nommer compte tenu de la réglementation en vigueur.

Le service de l'animation (services jeunesse et périscolaire) ont connu une baisse d'effectifs du fait de la vacance de postes sur des postes de titulaires suite à des disponibilités ou à des mutations.

Ces postes sont en cours de recrutement. On compte un effectif de plus sur le secteur médico-social qui touche principalement le secteur de la petite enfance pour répondre à des exigences d'accueil de la petite enfance.

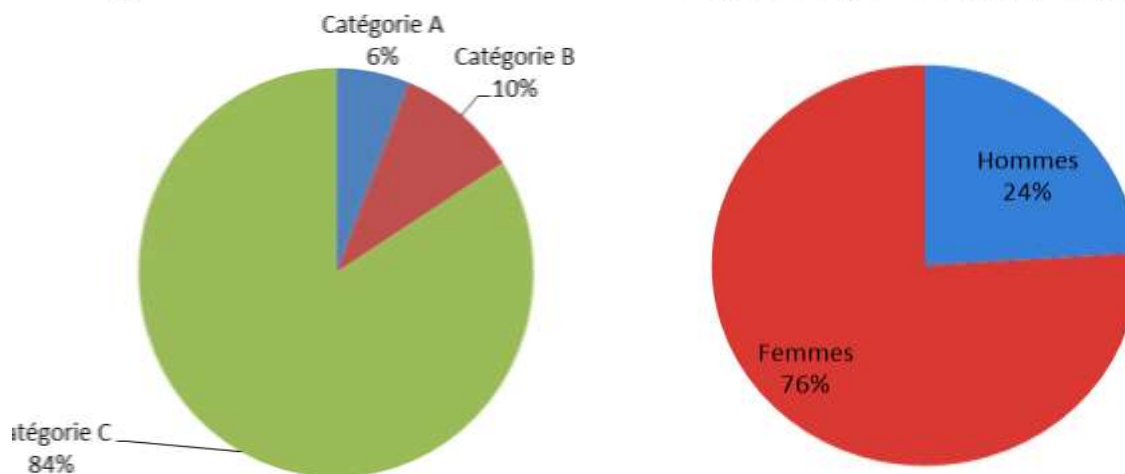
Les contractuels :

FILIERES	CONTRACTUELS PERMANENTS				CONTRACTUELS NON PERMANENTS			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
ADMINISTRATIVE	4	6	6	10	6	5	2	1
ANIMATION	2	2	1	1	15	15	16,8	16,8
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	5	5,6	5	5,5	4,6	4,6	5,2	5,2
BIBLIOTHEQUE / PATRIMOINE	0	0	0	0	0	1	0	0
MEDICO-SOCIALE	2,74	3,22	3,21	4,22	0	0	0	0
SOCIALE	0	1	0	0				
ASSISTANTES					15	13	12	12
APPRENTIS					1	1	3	2
TECHNIQUE	10	9	9	9	10	21,37	21,37	21,37
TOTAL	23,74	26,82	24,21	29,72	51,6	60,97	60,37	58,37

Le secteur administratif a été renforcé (remplacement de personnels en indisponibilité pour raison de santé). Pour le secteur médico-social qui touche la petite enfance, il s'agit de remplacement de fonctionnaire.

Le nombre de personnels occasionnels a diminué sensiblement compte tenu de la nomination de ces personnels en qualité de fonctionnaires (nomination dans la fonction publique territoriale).

Catégories Effectifs Contractuels Parité H/F Contractuels



3.2.2 Les objectifs pour 2020

L'objectif 2020 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale.

1. Plusieurs axes sont en cours d'exploration :

- Limitation des emplois occasionnels, saisonniers,
- Limitation des heures supplémentaires (en paiement ou récupération majorée), des astreintes,
 - Contractualisation avec les services sur le taux de remplacement des départs prévisionnels (retraites et mobilités externes) ;
- Rationalisation de l'organisation des services et optimisation des ressources humaines disponibles (mutualisations intra ou inter-directionnelles, optimisation de la répartition des tâches),
- Optimisation des temps de travail,
- développement de la dématérialisation des procédures ;
- une attention particulière sera portée aux situations de reconversions professionnelles en lien avec le maintien dans l'emploi des agents occupant des postes permanents, à la gestion des fins de contrats (perte involontaire d'emploi qui génère des allocations de retour à l'emploi).
- Les allocations de chômage versées par la Commune devraient subir une diminution de 45% sur l'année 2020. En effet, pour ce point, la Commune a sécurisé ses recrutements par la mise en place de procédures de recrutement et a sensibilisé ses responsables à l'impact des fins de contrats.
- La mobilité interne des agents et l'accompagnement des parcours professionnels seront privilégiés sur l'année 2020 pour optimiser les ressources dans les directions.
- La protection sociale complémentaire est reconduite:
 - Participation mutuelle santé : 13€/mois et par agent
 - Participation prévoyance (contrat de groupe pour la prévoyance) : 2€/mois et par agent.

2. Evolutions structurelles pour 2020

Les dispositions nationales annoncées pour 2020 :

- la revalorisation des carrières avec la mise en place du protocole sur les parcours professionnels les carrières et les rémunérations se poursuit pour la 3^{ème} année en 2020 pour 26 000 euros.
- le **GVT** sera maintenu à un niveau équivalent à celui de 2019, soit 14 500 euros.
- La **refonte du régime indemnitaire** : dans le cadre du dialogue social, de nouvelles dispositions seront lancées sur l'année 2020 visant à compenser la pénibilité de certains métiers et à valoriser la technicité requise par des missions de catégorie C. Une enveloppe de 44 000 euros y sera consacrée sur l'année 2020 dans la limite des plafonds réglementaires individuels.

La Loi de transformation de l'action publique impacte le budget du personnel en fonction des dates de mise en œuvre des différentes mesures.

cette loi vise à favoriser la mobilité et l'accompagnement des transitions professionnels des agents publics.

Plus encore, cette loi **renforce l'égalité professionnelle** en maintenant les primes et indemnités versées par les collectivités territoriales en cas de congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant. La Commune envisage de maintenir le régime indemnitaire de ses personnels en cas de maladie dans les mêmes conditions que les agents de l'Etat par principe de parité et d'égalité.

- La loi de transformation de l'action publique indique la définition des lignes directrices de gestion par l'autorité territoriale qui servent de base à l'élaboration des décisions individuelles. Il existe des lignes directrices de gestion qui devront être remises en discussion, étant précisé que pour la promotion interne, le CIG de Versailles reste compétent et pour l'avancement de grade la Commune le reste mais à partir de 2021 l'avis des CAP n'est plus requis pour l'avancement de grade.
- Par **décret du 18 décembre 2019, le salaire minimum de croissance est revalorisé de 1,2 %** à compter du 1er janvier 2020 ; la valeur horaire du SMIC est ainsi portée de 10,03 à 10,15 €, soit une valeur brute mensuelle de 1.539,42 euros pour une durée de travail à temps complet.

Dans la fonction publique, le minimum de traitement prévu à l'article 8 du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié est fixé depuis le 1er janvier 2013 par référence à l'indice majoré 309. Cet indice correspond depuis la dernière hausse des traitements, intervenue par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, à une rémunération brute mensuelle de 1.447,98 euros (inférieure à la nouvelle valeur mensuelle du SMIC).

- En conséquence, une **indemnité différentielle**, telle que prévue par les dispositions du décret n° 91-769 du 2 août 1991 modifié, **devra être versée aux agents publics rémunérés au 1er janvier 2020** sur la base d'un indice majoré inférieur à 329, et notamment ceux classés à cette date dans l'un des deux premiers échelons de l'échelle C1 de rémunération.
- **Décret n° 2019-1387 du 18 décembre 2019** portant relèvement du salaire minimum de croissance (Journal officiel du 19 décembre 2019)
A compter du **1er janvier 2020, le minimum garanti est porté à 3,65 €** (contre 3,57 € au 1er janvier 2018 et 3,62 € au 1er janvier 2019).
- La masse salariale 2020 est impactée également par la **revalorisation des taux de cotisation des charges**.

3. Evolutions conjoncturelles

Organisations des élections municipales : enveloppe de 8000 euros prévue pour 2020.

Aussi, afin de répondre aux enjeux, les priorités en matière de ressources humaines pour 2020 seront :

- le renforcement de l'encadrement intermédiaire,
- le soutien aux dispositifs d'amélioration des conditions de travail et de lutte contre l'absentéisme pour garantir la continuité de service (aménagement de poste, télétravail pour les personnels indisponibles physiques (aménagement de postes, temps partiel thérapeutique) ou éloignement géographique du lieu de domicile, achats de matériels ergonomiques pour le maintien à l'emploi ... L'ensemble des acteurs de la prévention seront être mobilisés.

4. Temps de travail et avantages en nature

Temps de travail :

En 2020, comme les années précédentes, le temps de travail est de 36 heures 15 minutes par semaine avec de journées d'ARTT (12 jours pour les cadres et 8 jours pour les autres personnels) ou de 35 heures sans RTT ou pour les services techniques de 37 heures par semaine avec 12 jours de journées d'ARTT. Certains personnels notamment de l'animation sont annualisés.

Les agents communaux ont droit à 5 semaines de congés annuels par an auxquelles il faut ajouter :

- 7 jours de congés exceptionnels,
- Une journée «du maire » au titre des avantages collectivement acquis.

Enfin, l'harmonisation du temps de travail dans la fonction publique avec le privé devra intervenir avant la date butoir réglementaire de mars 2021. La durée annuelle du temps de travail ne peut être réduite à moins de 1607 heures (sauf sujétions particulières article 2 du décret n°2001-623).

Avantages en nature :

La Commune met à disposition des logements de fonctions à disposition des agents comme suit :

- Concession de logement pour nécessité absolue de service :

Dispositif réservé aux agents ne pouvant accomplir normalement leur service sans être logés sur leur lieu de travail ou à proximité notamment pour des raisons de sûreté, de sécurité ou de responsabilité, chaque concession de logement étant octroyée à titre gratuit,

- Sont concernés les gardiens des stades (2) et des groupes scolaires et équipements associés(4).

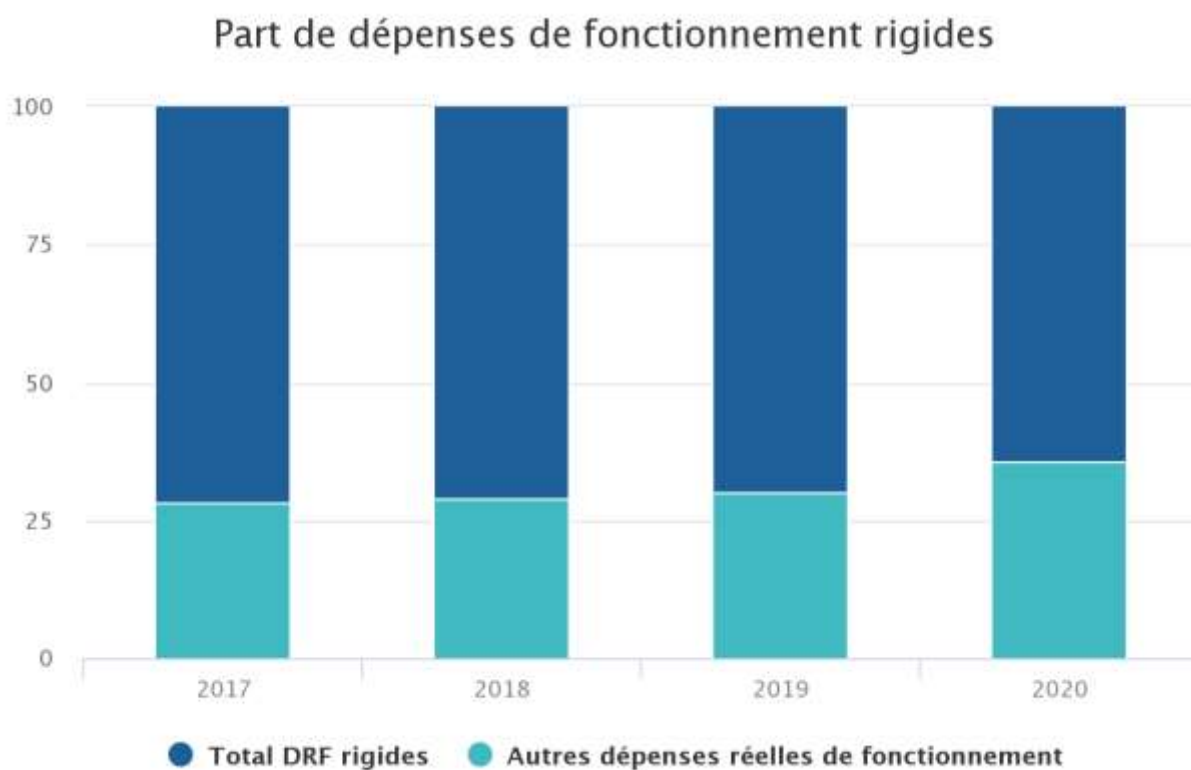
- Convention d'occupation précaire avec astreinte :

Dispositif réservé aux emplois tenus d'accomplir un service d'astreinte et qui ne remplissent pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement pour nécessité absolue de service, Le logement est octroyé à titre onéreux (au moins 50 % de la valeur locative).

3.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la Collectivité

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la Collectivité et difficiles à retravailler.

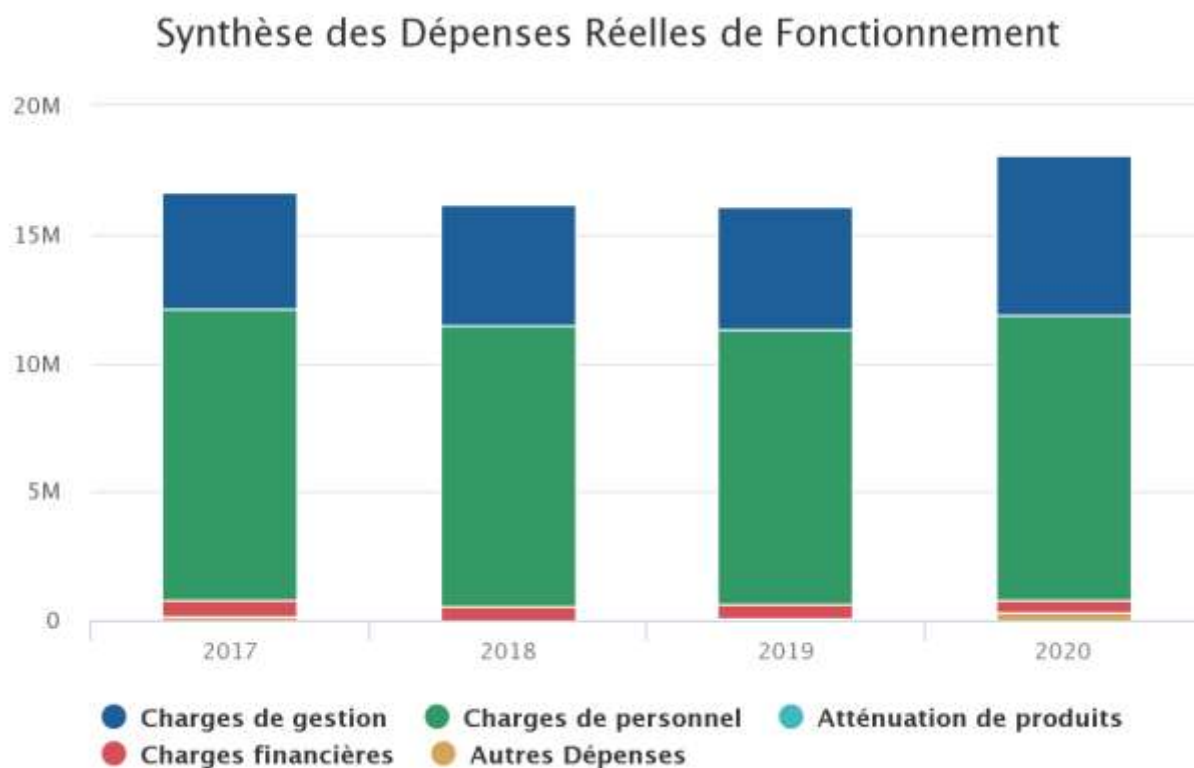
Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la collectivité car des marges de manœuvre seraient plus difficiles à rapidement dégager.



Les dépenses de fonctionnement de la Collectivité sont essentiellement rigides. Celle-ci aurait alors des difficultés à retrouver des marges de manœuvre sur cette section pour dégager de l'épargne en cas de perte d'autofinancement ces prochaines années.

3.4 Synthèses des dépenses réelles de fonctionnement

Il est ici proposé par la collectivité de faire évoluer les dépenses réelles de fonctionnement pour 2020 de 1,96 % par rapport à 2019. Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de la collectivité sur la période 2017 - 2020.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement de la commune sur la période 2017-2020.

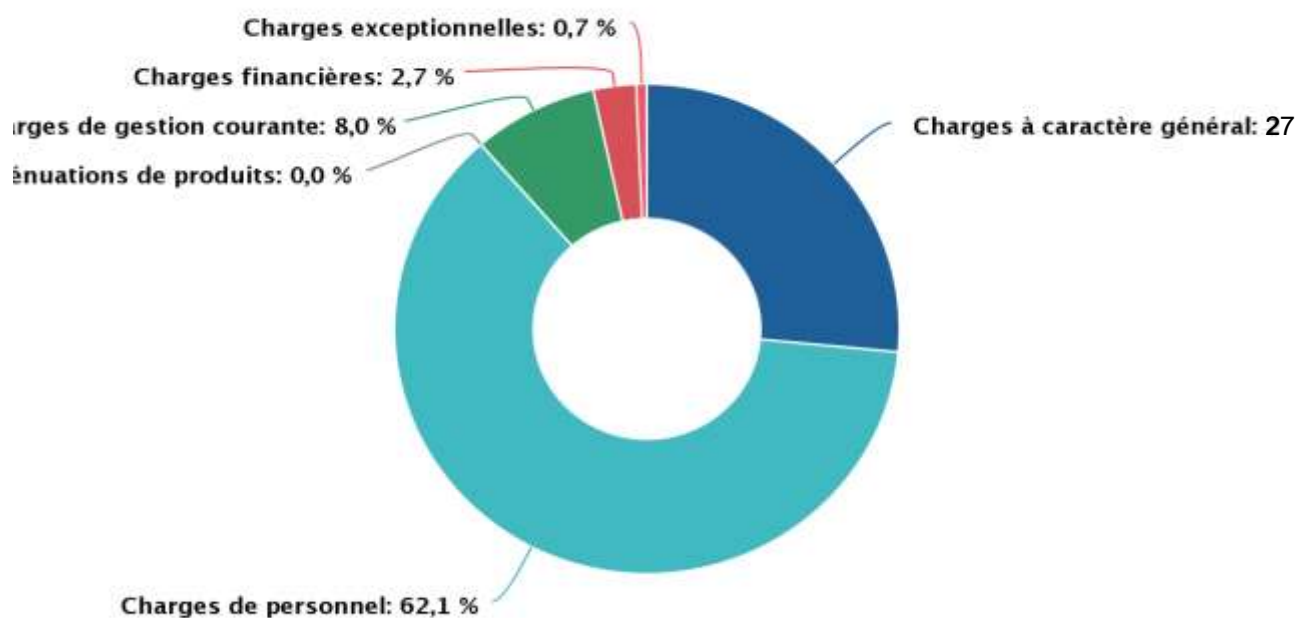
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Année	2017	2018	2019	2020
Charges de gestion	4 512 419 €	4 689 543 €	4 787 114 €	6 158 998 €
Charges de personnel	11 352 510 €	10 915 344 €	10 714 000 €	11 076 000 €
Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges financières	624 181 €	592 113 €	540 288 €	490 744 €
Autres dépenses	172 760 €	2 864 €	67 626 €	329 500 €
Total	16 661 870 €	16 199 864 €	16 109 028 €	18 055 242 €
Evolution en %		-2,77%	-0,56%	12,08%

3.5 La structure des dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles de la Collectivité s'élèvent en 2020 à un montant total de 18 055 242 € soit 1 210,49 / hab. ce ratio est supérieur à celui de 2019 (1 171,82 € / hab.).

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



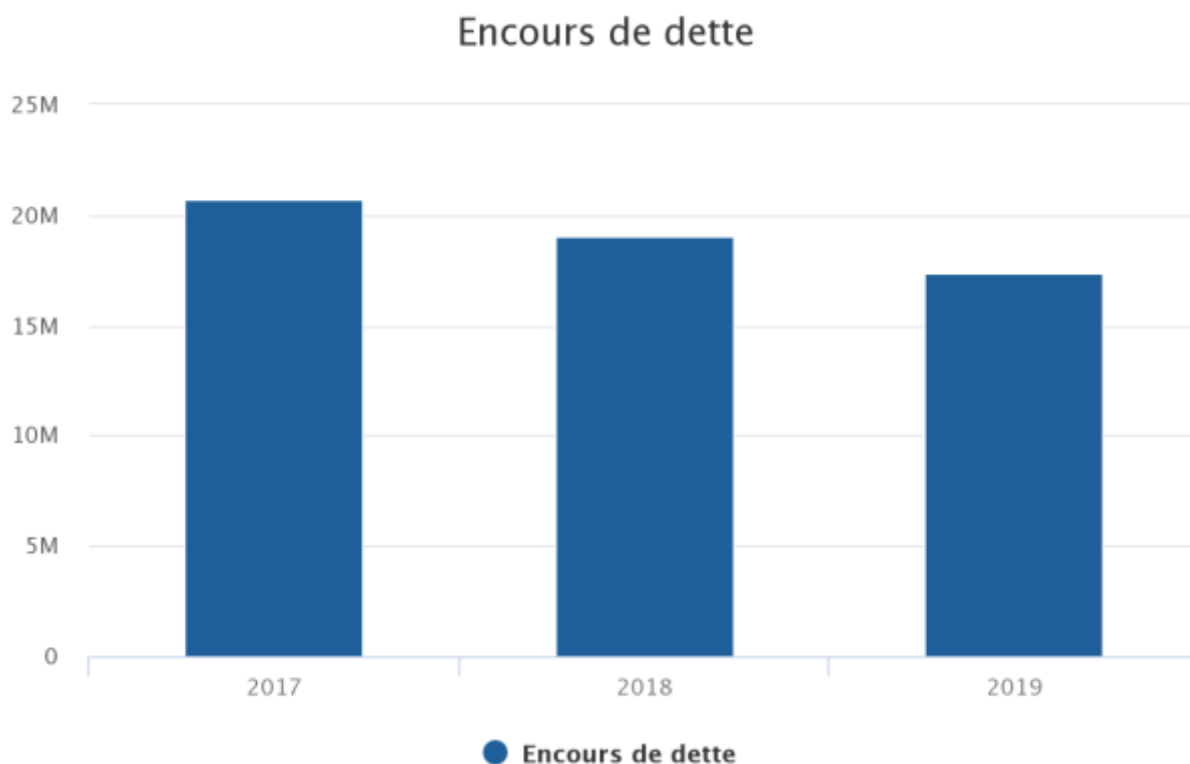
Ces dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

- A 61% des charges de personnel
- A 27 % des charges à caractère général
- A 8 % des autres charges de gestion courante
- A 3 % des charges financières
- A moins de 1 % des charges exceptionnelles.

4 L'endettement de la Collectivité

4.1 L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette de la Collectivité a diminué ces derniers exercices, elle se désendette alors progressivement. Pour l'exercice 2020, elle disposera d'un encours de dette de 17 346 624,11 €.



Les charges financières représentent 3 % des DRF et 3 % des RRF en 2020.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la dette de la commune sur la période 2017-2020.

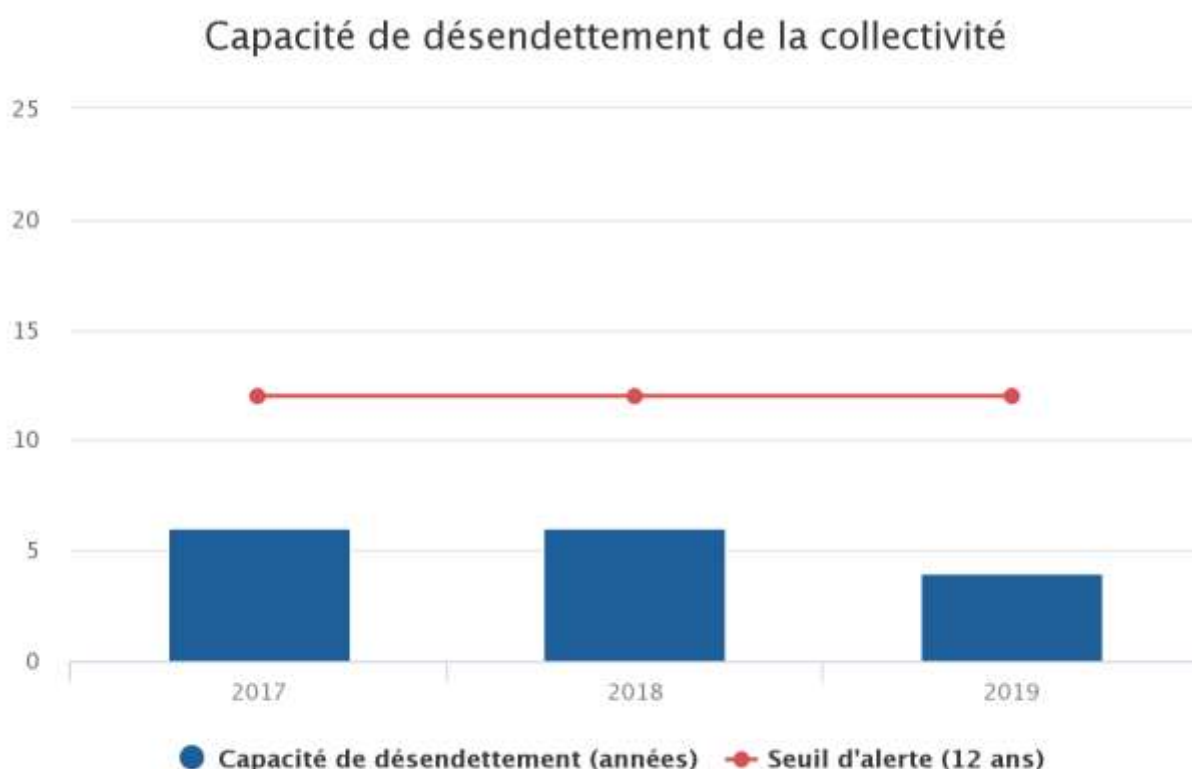
Année	2017	2018	2019	2020	2017/2020
Emprunt contracté	700 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	
Intérêt de la dette	655 003,00 €	607 764,00 €	559 647,00 €	510 496,00 €	-22,06%
Capital Remboursé	1 734 436,00 €	1 652 764,00 €	1 701 485,00 €	1 694 580,00 €	-2,30%
Annuité	2 389 439,00 €	2 282 144,00 €	2 252 579,00 €	2 205 076,00 €	-7,72%
Encours de dette au 31/12	20 700 874,00 €	19 048 110,00 €	17 346 625,00 €	17 152 045,00 €	-17,14%

4.2 La solvabilité financière de la Collectivité

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2018 (note de conjoncture de la Banque Postale 2018).



La capacité de désendettement de la Collectivité augmente entre 2017 et 2020.

La commune devra bien veiller à dégager suffisamment d'excédent de fonctionnement pour rembourser sa dette.

5 Les investissements de la Collectivité

5.1 Les épargnes de la Collectivité

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

L'épargne brute, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

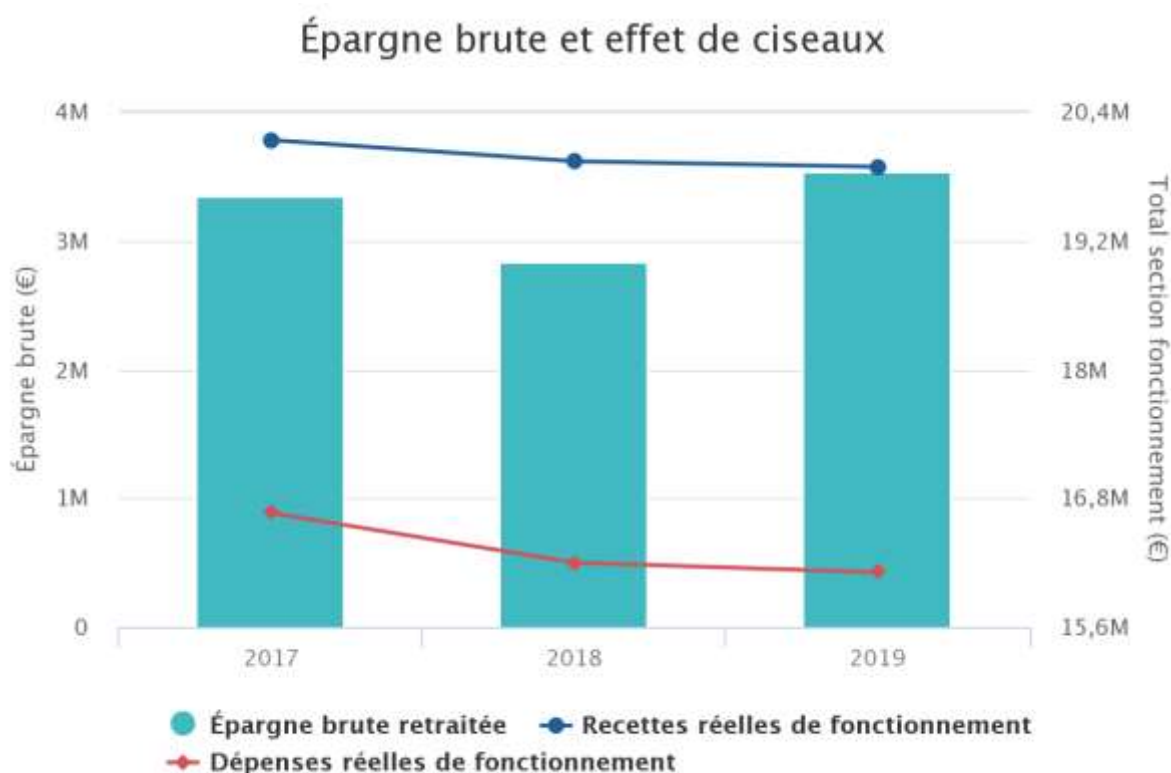
Année	2017	2018	2019	2020
RRF	20 136 616 €	19 939 054 €	19 887 518 €	19 561 972 €
Recettes Exceptionnelles	308 033 €	901 757 €	305 777 €	40 000 €
DRF	16 661 870 €	16 199 864 €	16 109 028 €	18 055 242 €
Dépenses Exceptionnelles	172 760 €	2 864 €	67 626 €	119 500 €
Charges financières	655 003 €	611 731 €	559 427 €	510 000 €
Epargne brute	3 339 473 €	2 840 297 €	3 540 339 €	1 586 230 €
Remboursement des emprunts	1 734 436 €	1 670 413 €	1 693 152 €	1 702 914 €
Epargne nette	1 605 037 €	1 169 884 €	1 847 187 €	-116 684 €

Avec RRF = Recettes réelles de fonctionnement et DRF = Dépenses réelles de fonctionnement.

Les données pour l'exercice 2020 sont prévisionnelles. Etant dans le cadre de la préparation budgétaire ou du budget primitif de la collectivité, les recettes sont minorées et les dépenses majorées. En effet, il est préférable d'adopter ce point de vue lors de l'élaboration du budget primitif afin d'anticiper les possibles imprévus en cours d'exercice.

En 2020 le niveau d'épargne brute de la collectivité évoluerait de -55,2 % par rapport à 2019, elle atteindrait un montant total de 1 586 230 €. Après remboursement du capital de la dette de l'année en cours, le niveau d'épargne nette (capacité d'autofinancement) de la collectivité pour cette même année serait de -116 684 €.

Le montant d'épargne brute de la Collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge. Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.



L'augmentation de l'épargne brute ces dernières années a pour conséquence d'améliorer le taux d'épargne brute de la Collectivité et par conséquent, d'améliorer sa situation financière.

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la commune en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2018 (note de conjoncture de la Banque Postale 2018).

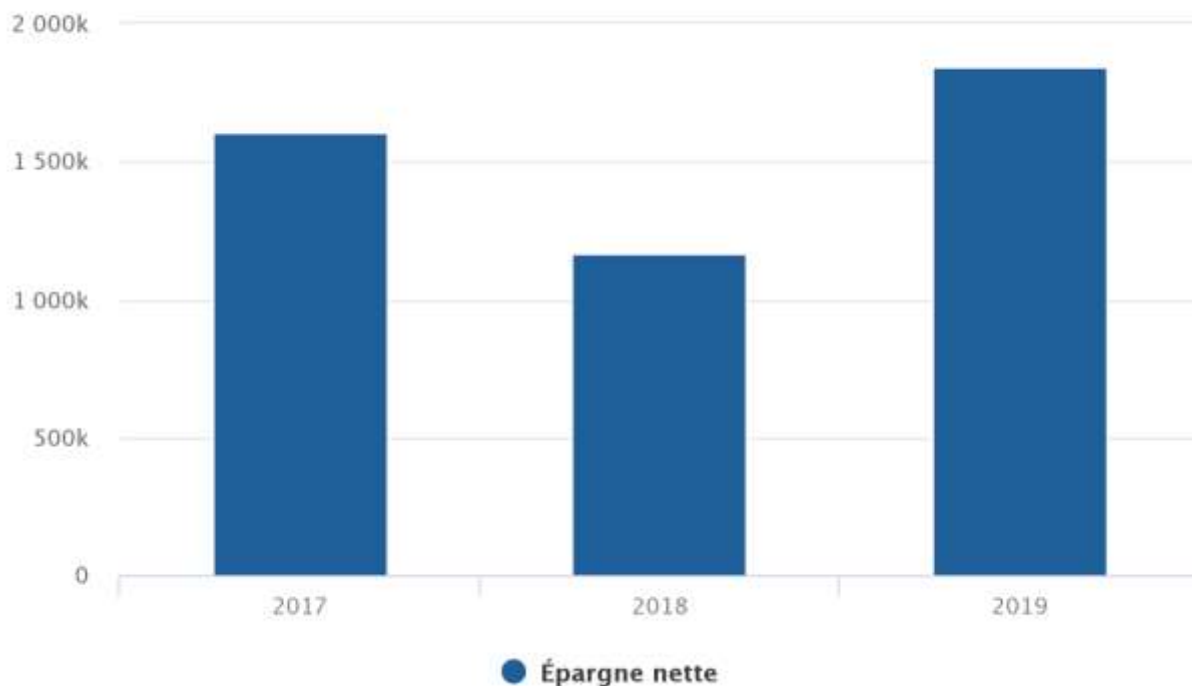
Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Pour 2019, La Collectivité dispose d'un taux d'épargne brute satisfaisant encore éloigné des premiers seuils d'alerte (10%).

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'épargne nette de la collectivité jusqu'en 2019 :

Épargne nette



6 Les besoins de financement pour l'année 2020

6.1 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2019 additionné à d'autres projets à horizon 2020, afin d'avoir un aperçu des perspectives d'investissement.

Année	2019	2020
Immobilisations incorporelles	211 959 €	246 700 €
Immobilisations corporelles	2 191 882 €	3 786 070 €
Immobilisations en cours	961 662 €	1 680 279 €
Subvention d'équipement versées	0 €	0 €
Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €
Total dépenses d'équipement	3 365 503 €	5 713 049 €

6.2 Les besoins de financement pour l'année 2020

Afin de financer ses dépenses d'investissement, la Collectivité s'appuiera en 2020 sur :

- L'emprunt à hauteur de 1 500 000 € ;
- Les autres recettes d'investissement à hauteur de 4 364 779 € ;

Le tableau ci-dessous détaille le mode de financement des investissements de la collectivité pour l'exercice 2020

Année	2020
Total Recettes investissement hors 1068 et Emprunt	3 575 542 €
Total Dépenses d'investissement	10 722 706 €
<i>Dont Dépenses réelles d'investissement hors dette</i>	6 126 389 €
<i>Dont Amortissement du capital de la dette</i>	1 702 914 €
Besoin de financement Brut	7 147 164 €
Emprunt	1 500 000 €
Excédent de fonctionnement reporté (1068)	2 459 697 €
Capacité d'autofinancement	3 435 130 €
Excédent net	247 663 €

7 Les ratios obligatoires

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2016 à 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des 11 ratios obligatoires de la commune sur la période 2017-2020.

Informations financières – ratios	2017	2018	2019	2020
1. DRF / pop.	1 195,51	1 189,07	1 171,82	1 210,49
2. fiscalité directe / pop.	472,28	544,26	565,46	309,98
2 bis. Fiscalité directe (dont reversée)/ pop.	595,57	620,20	639,18	382,66
3. RRF / population	1 444,83	1 463,52	1 446,68	1 357,54
4. Dépenses d'équipement / pop.	104,2	189,50	290,25	401,25
5. Encours de dette / pop.	1 346,58	1 270,40	1 149,32	1 068,95
6. DGF / pop.	322,95	331,24	336,26	335,36
7. Dépenses de personnel /DRF	68,13%	67,38%	66,51%	64,26%
9. DRF=+ rembo dette en capital / RRF	90,52%	89,62%	89,56%	97,98%
10. Dépenses d'équipement / RRF	7,21%	12,95%	20,06%	29,56%
11. Encours de la dette / RRF	93,20%	86,80%	79,45%	78,74%

Avec :

- *DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement*
- *RRF = Recettes réelles de Fonctionnement*
- *POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes*

8 Les services de la commune

8.1 La petite enfance

Les quatre établissements d'accueil du jeune enfant de la Commune prennent en charge actuellement 111 enfants principalement en journée complète ou en demi-journée. Les familles qui n'ont pas eu de place sont orientées vers le Relais assistants maternels qui propose une alternative avec des animations dans différents secteurs de la Ville afin que les tout-petits puissent bénéficier de moments collectifs.

8.1.1 Les investissements nécessaires au fonctionnement des structures

LE MULTI ACCUEIL DES SABLONS :

Renouvellement du coin espace jeux cuisinette pour les enfants (mobilier factice : cuisinière, réfrigérateur, machine à laver, lave-vaisselle, meuble évier). De plus, il faut changer un tapis pour le confort des bébés car l'actuel est abîmé ainsi que l'achat de coussins pour permettre au personnel de surveiller la sieste des enfants.

LA CRECHE-FAMILIALE :

Création d'une nouvelle salle d'activités : petite table, jeux divers, tapis, aménagement d'un coin repos, ainsi qu'un miroir et une barre de maintien sont souhaités afin de favoriser la prise de conscience du schéma corporel des enfants.

LA MINI-CRECHE :

Renouvellement de la piscine à balles est souhaité et il faut également prévoir les tapis de sécurisation de l'espace psychomotricité.

LA MICRO CRECHE :

Renouvellement de la desserte pour les repas des enfants, du tabouret ergonomique à roulettes pour être à hauteur des enfants et prévenir les maladies musculo-squelettiques.

LE POLE PETITE ENFANCE « MES PREMIERS PAS » :

Il manque à ce nouvel équipement un meuble et un présentoir pour l'information aux familles.

8.1.2 Le fonctionnement quotidien

Pour le fonctionnement des structures petite enfance, afin de maintenir un accueil de qualité, la poursuite des dépenses ci-dessous reste nécessaire :

- Alimentation :

Du lait maternisé pour les bébés ; des petits pots pour les enfants de moins de 8 mois ainsi qu'une alimentation spécifique en cas d'épidémie sont achetés par les directrices ; Des repas et goûters que les enfants prennent dans les structures petite enfance.

Ainsi que pour les actions ponctuelles, qui ont lieu afin d'intégrer les familles à la vie de leur enfant en collectivité et soutenir la parentalité, comme le café matin qui a lieu une fois par trimestre le matin, ou lors d'évènements festifs.

- Hygiène :

Couches, produits d'hygiène, pharmacie de base, produits d'entretien et de désinfection spécifiques, des sur-chaussures, des piles, etc.

- Divers matériels :

Du linge (gants de toilette, bavoirs, draps sacs de couchage), des jouets, des fournitures (peinture, gommettes, feutres, papier, etc.) afin que les enfants puissent s'adonner à des activités éducatives individuelles ou en groupe. Des photos sont également réalisées tout au long de l'année et, si le budget le permet, de la décoration est prévue lors des fêtes.

Renouvellement du petit matériel de puériculture (draps couchettes, linge, draps, serviettes de toilette...), matelas à langer mais aussi du matériel de psychomotricité.

- Documentation spécifique au métier :

Nécessaire au personnel afin de rester informé des évolutions dans ce secteur.

- Autres frais :

Comme les services bancaires engendrés par le développement des moyens modernes de paiement mis à disposition des familles pour régler leurs factures.

8.1.3 Les différentes actions développées par le service

Les fêtes pour les enfants et les familles :

- Carnaval réalisé cette année en février 2020 avec toutes les familles.
- Fête de départ (juin) :

Pour les enfants quittant les équipements pour intégrer l'école. Une petite collation est offerte aux familles et aux enfants ainsi qu'un petit album avec toutes les photos prises lors de leur séjour en collectivité est offert.

- Fête de fin d'année préparée par chaque structure :

A lieu en décembre en proposant un petit buffet aux familles par le biais d'une association. Un jouet et quelques chocolats sont offerts par la Municipalité à chaque enfant. Les assistants (es) maternel (les) indépendant (es) offrent un petit cadeau.

LES INTERVENANTS EXTERIEURS :

- Interventions ponctuelles dans les différentes structures afin de diversifier les actions éducatives (conteuse, etc.).
- Le PCPE (point conseil petite enfance) : mis en place avec la CAF en 2017, il permet d'accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil mais aussi de comprendre les différentes prestations proposées par la CAF, et de connaître les missions du CONSEIL DEPARTEMENTAL. Une collation est proposée aux familles lors de ces rencontres ainsi qu'une valisette comportant plusieurs documents.

8.2 Service Communication - Protocole et Patrimoine

8.2.1 La section de fonctionnement

Même si la communication « print » reste l'un des principaux vecteurs utilisés par les collectivités territoriales, la vidéo présente aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Réalisable en interne par le Service Communication, elle touche le plus grand nombre par son côté ludique, direct et compréhensible par tous (personnes non-francophones ou souffrant d'illettrisme notamment).

L'usage de la vidéo et sa publication sur le web contribuent au leitmotiv du Service Communication : « une bonne visibilité pour un budget maîtrisé ». En 2020, la section fonctionnement présente tout de même une légère augmentation de 14 % par rapport à 2019, avec 72 106,99 €. Explications ...

- **La fabrication de décors pour les manifestations festives et culturelles :**

à l'instar des créations de 2019 qui ont rencontré un franc succès, renforçant ainsi l'image de la ville en valorisant le travail des équipes: l'intérieur du « Chalet du Père-Noël » lors de la dernière édition de la Place de Noël, la reconstitution d'une salle « Harry Potter » pour la semaine à l'heure anglaise de la Médiathèque, la mise en forme d'une « Place de la mairie » pour présenter les services municipaux à l'occasion des dernières éditions du Forum des Associations.

- **Le Service est maître d'œuvre des cérémonies municipales et des commémorations :**

Depuis quelques années et dans le cadre de ses missions protocolaires, il gère l'organisation et le suivi intégral de toutes les réceptions officielles : de l'accueil des nouveaux arrivants à l'inauguration de structures municipales, en passant par le cocktail des enseignants en adéquation avec les attentes du Cabinet. Cette année, nous accueillons une délégation belge de Sprimont, ville jumelée avec Montmagny, qui justifie également une part de l'augmentation budgétaire.

- **Les autres dépenses de la section Fonctionnement :**

Équivalentes aux années précédentes et sont en majeure partie liées aux besoins en impression et en diffusion des éléments de communication que le service ne peut gérer lui-même.

8.2.2 La section d'investissement

En 2020, la section d'Investissement présente une augmentation significative, passant de 7 500 € à 109 150 €, due à l'attribution de nouvelles missions pour le Service Communication. Explications ...

Les différentes actions menées sur 2020 :

- **Etude et Création de nouveaux éléments de signalétique en ville :**

Un réel déficit est constaté sur le terrain, notre commune doit s'équiper de toute une série de panneaux de signalisation pour orienter la population vers les divers bâtiments administratifs, les structures, les institutions... Des prestataires, spécialistes, ont été sélectionnés pour nous aider à dresser un état des lieux de l'existant, à définir le projet, et à proposer des réponses

- **Agencement de l'espace d'accueil de l'Hôtel de ville :**

Pour une meilleure qualité de vie des agents au travail, prônée par le CHSCT, mais avant tout, pour offrir une meilleure image de la Ville auprès de ses administrés, la rendant plus dynamique et accueillante.

La Municipalité place l'accueil du public au centre de ses priorités : travaux de réhabilitation pour agrandir l'espace, en privilégiant l'accueil des personnes à mobilité réduite ; acquisition d'un mobilier contemporain et ergonomique font partie des dépenses imputées au service pour un coût de : 50 000 €.

- **Signalisation des bâtiments communaux :**

Avec notamment, la création d'enseignes pour le nouveau poste de Police municipale ou pour les structures dédiées aux tout-petits, créée pour le nouveau Pôle Petite-enfance « Mes premiers pas ».

- **Renouvellement des kakemonos et calicots : Outils de promotion des manifestations :**

Rappelons que ces supports présentent le double avantage d'annoncer l'événement de manière efficace et de signaler les abords du lieu de la manifestation.

8.3 Service des Sports

Le service des sports a pour mission de mettre en place la politique sportive municipale qui est divisée en 3 axes principaux :

- ✓ Axe administratif pour la gestion et la mise à disposition des équipements sportifs aux associations et établissements scolaires, l'étude des dossiers de demande de subvention des associations sportives, la mise en place et le suivi des projets ?, le suivi et le contrôle des budgets de fonctionnement et d'investissement,
- ✓ Axe pédagogique pour l'élaboration, l'animation et l'encadrement des activités sportives municipales développées sur le temps scolaire et sur les périodes de vacances,
- ✓ Axe technique pour l'entretien et la surveillance des équipements sportifs, la surveillance et le contrôle des matériels sportifs d'intérieurs et d'extérieurs (buts de, paniers de basket Ball, rampes de skate, ...) de l'ensemble des aires de jeu de la ville et l'accueil du public (scolaire et associatif) la semaine et le week-end.

8.3.1 Les investissements

1. Bilan des investissements 2019 réalisés pour 55 200 euros :

- Renouvellement du tracteur servant à l'entretien du terrain d'honneur : 32 000 euros,
- Changement des housses de protection des tapis des sautoirs de perche et de hauteur du stade Charles Grimaud : 5 800 euros.
- Module supplémentaire sur le Street Work Out du stade Charles Grimaud pour répondre à la demande des utilisateurs : 2 600 euros,
- Reprise du support du gymnase suite à la mal façon lors de la construction initiale du gymnase Utrillo : 14 800 euros.

2. Prévisions des investissements 2020 : 191 500 euros :

soit + 71% par rapport à 2019. Il concerne l'achat ou le remplacement de matériel pour remplir au mieux l'axe technique des missions du service à savoir l'entretien, la surveillance et la mise en sécurité des équipements et des matériels sportifs lors des activités et différents événements :

- Renouvellement du microtracteur du complexe sportif Charles Grimaud : 8 000 euros ;
- Renouvellement de certains modules et tapis de gymnastiques : 3 500 euros ;
- Achat de 10 panneaux d'affichage multifonction : 4 000 euros ;
- Réhabilitation du terrain multisport et le réaménagement de l'aire de jeu du quartier des vergers pour un montant de 176 000 euros.

8.3.2 Le fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement 2020 :

Un budget de fonctionnement prévisionnel de 86 910 euros soit une augmentation de 4,06% par rapport à 2019. 2 catégories de dépenses : des dépenses incompressibles et celles liées aux activités.

A. Les dépenses incompressibles :

Elles représentent environ 66% du budget, elles sont essentielles pour la pérennité des équipements sportifs et aires de jeux pour continuer de proposer aux usagers des équipements de qualité et sécurisé :

- Le suivi et à la gestion de l'ensemble des aires de jeu de la ville, l'entretien, la réparation des matériels sportifs, le contrôle annuel obligatoire des matériels sportifs (buts de football, de handball, de basket-ball, ...) par un organisme indépendants engendrent des dépenses nécessaires et obligatoires au niveau législatif (31 600 euros).
- Les entretiens et réparations des surfaces de jeu du stade : terrains synthétique, piste d'athlétisme et courts de tennis intérieurs et extérieurs, terrain d'honneur, (26 500 euros).

B. Les autres dépenses :

- Elles représentent 12% du budget, affectées aux manifestations et les animations sportives : médailles du sport, fête du sport, stages multisports.
- les 22% restant concernent les produits phytosanitaires, de réparation et d'entretien des machines-outils, des achats de petits matériels nécessaires au bon fonctionnement du service.

8.4 Aménagement et Cadre de Vie

8.4.1 Section investissement

Les dépenses liées à la rénovation urbaine

Les travaux de voirie, de réseaux et de création d'espaces publics vont profondément modifier l'aspect du Centre-ville : prolongation de la nouvelle rue dénommée « rue de Sprimont » (entre la rue Gambetta et l'allée Maréchal Leclerc).

Une convention de projet urbain partenarial (PUP) avait été signée avec la société NEXITY.

Un dernier projet urbain partenarial (PUP) doit intervenir avec le promoteur NAFILYAN avec un versement de 145 500 € en 2020. Toutefois, le projet privé n'est pas encore commencé, ce qui pourrait faire évoluer marginalement le montant perçu et la date de perception de la recette.

La Région Ile-de-France, via un Contrat d'aménagement régional (CAR), a accordé une subvention de 400 000 € portant sur le projet de création d'espace publics du Centre-ville.

L'Etat, a également octroyé une aide de 101 221,60 €, au titre de la DPV, sur le même projet.

PETITE ENFANCE - Aménagement des nouveaux locaux sis 30 rue de Sprimont, acheté en 2018

L'aménagement des locaux se déroulera sur 2019/2020. 640 000 euros

Les travaux étant à ce jour terminés, la ville pourra cesser de louer les bâtiments modulaires depuis fin février 2020. Une économie dans les dépenses de fonctionnement de l'ordre de 44 000 € par an pourra être réalisée. La ville a obtenu une subvention de 250 000 € au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV 2017).

GRUPE SCOLAIRE LES LEVRIERS

Agrandissement du Restaurant

Les autorisations administratives en vue de la transformation des cuisines et des restaurants du groupe scolaire, Les Lévriers, ont été obtenues. **Estimation 700 000 € et maîtrise d'œuvre à 59 500 €.**

La cuisine sera reconfigurée, essentiellement en remodelant les espaces intérieurs et marginalement par une extension. Le but est de créer une cuisine centrale, permettant de remplacer celle de l'école Jules Ferry, devenue inadaptée.

Projet d'extension des locaux dans le groupe scolaire « Les Lévriers » :

- **Création d'un centre d'accueil de loisirs : 650 000 euros** qui sera situé derrière l'école maternelle en lieu et place du parking de la maternelle qui sera constitué de deux salles et une salle BCD et d'un groupe de toilettes.
- **Ravalement du groupe élémentaire pour un montant de estimé de 75 000 €.**
- **Réparation du mur de la cour** élémentaire coté réfectoire pour un montant de **30 000 €**

GRUPE SCOLAIRE JEAN-BAPTISTE CLEMENT

- **Insonorisation de l'école travaux sur 2020 estimé à 430 000 € TTC** : Le dossier d'aide à l'insonorisation a été validé en juin 2019 lors de la commission d'attribution. **Les dépenses** seront limitées aux coûts des **missions de maîtrise d'œuvre et d'acousticien**, soit 35 500 €. Cette dépense est **subventionnée à 100 %** par Aéroport de Paris (ADP).. La subvention d'ADP sera environ égale à 350 000 €.
- **Remise en peinture de quatre classes** (primaire) pour un montant de **15 000 €.**

ECOLES EUGENIE COTTON ET JULES FERRY

- **Remplacement des clôtures** côté rue d'Épinay et sur l'entrée de l'école côté Jules Ferry pour un montant de **25 000 €**
- **Réfection de la cuisine** Jules FERRY, (carrelage, faïence, peinture) : **15 000 €.**

GRUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE

- Aménagement de l'entrée élémentaire par la **pose d'un portail automatisé 25 000€**
- **Aménagement d'un local container 7 500 €**
- **Clôture plus muret cour école maternelle 20 000 €**

- **Changement de l'extracteur de la cuisine 6 000 €**

SEMINAIRE

Réfection du hall, toilettes étanchéité côté pm (25 000€)

REHABILITATION DE L'ANCIENNE CHAPELLE DU SEMINAIRE

Afin de pouvoir bénéficier d'une nouvelle salle de spectacle, l'ancienne chapelle du Séminaire doit être réaménagée. Le montant des travaux représente 974 000 € pour 2020, avec des subventions de 70 000 € au titre de la DETR et 104 632 € d'aide du Conseil départemental du Val d'Oise.

CREATION D'UN LOCAL POUR LA POLICE MUNICIPALE

Pour améliorer le fonctionnement du service de la Police municipale, il est prévu de déménager le poste vers des locaux plus adaptés aux besoins actuels et aux évolutions de leurs missions.

Le coût des travaux est évalué à 140 000 € et à 8 000 € de maîtrise d'œuvre + organisme de contrôle.

La ville a obtenu une subvention de 29 900 € au titre des aides départementales

AMELIORATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

- Climatisation des bureaux des services techniques et du service scolaire pour un montant de 75 000 €

Réfection de la croix de la chapelle Ste THERESE pour un montant de 20 000 €

- Installation de portails automatisés sur les deux cimetières (22 000 €)

- Réfection du volet roulant de l'entrée SUZANNE VALADON (2000 €)

- isolation du patio de l'Hôtel de Ville (30 000 €),

- investissement sur le système de chauffage (30 000 €),

- achat de panneaux routiers (3 000 €).

- Changement des projecteurs gymnase du Rouillon (31000€)

- Changement des projecteurs gymnase GRIMAUD (50000€)

- Installation de radiant gaz au stade (9000€).

AMELIORATION DES ESPACES PUBLICS

Plusieurs projets sont prévus :

- Aménagement et sécurisation du Parc du Québec (réalisation d'une clôture fermant le parc, avec des accès sécurisés (portail et portillons), réfection partielle de l'éclairage du parc (235 000 €), maîtrise d'œuvre (11 200 €), l'Etat versera un montant de 156 621,12 €.

- travaux de modernisation de l'éclairage public (13 2000 €), en prolongement des efforts qui ont été réalisés en 2019 pour rendre le réseau plus qualitatif (éclairage LED) et plus fiable,

- plantation d'arbres et d'arbustes (10 000 €),

- création d'espaces verts, (Ferry, Utrillo, entrée du Rodin, jardinière 8 mai 1945 achat d'outillage pour les espaces verts notamment un chargeur pour le dépôt CTM et une autoportée (88 600 €),

- Création d'un city Park aux lévriers (150 000 €)

- Création d'un plateau sportif aux vergers (220 000€)

AMELIORATION DES VOIRIES : env. 838 660 €

- pose et sécurisation de bouches et bornes incendie (20 000 €).

- réfection de voiries (rue des Fauvettes, rue des Mésanges, place Utrillo (barrage), rond-point Missout, lisses Jules Ferry).

- sécurisation des voiries (plateaux surélevés, trottoirs (rue de la gare, rue Villetaneuse, école Jean-Baptiste Clément, création d'îlots...).

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR LE LOGEMENT

Soutien de la rénovation du logement social entreprise depuis plusieurs années avec le bailleur Immobilière 3F, versement d'une aide de **313 340 €** pour les résidentialisations du bâtiment L, K, M,

- La ville prévoit sur son budget la somme de 150 000 € pour achat de terrain en préemption.

8.4.2 Fonctionnement

Les frais et les taxes

- Participation au Financement de l'Assainissement Collectifs (PFAC). En contrepartie, des Projets Urbains Partenariaux, la Ville reversera à la Communauté d'agglomération 240 000 €.
- Les redevances pour autres prestations de services 20 000 € (redevance de branchements sous voie publique, autres redevances obligatoires, taxe et impôts sur les véhicules...).
- Les frais et charges de locations de biens immobiliers représentent environ 22 500 €.
- La contribution pour la butte pinson sera de 82 000€ (regroupant les cotisations 2019 et 2020)
- Les frais d'étude pour le cabinet en charge de la révision du PLU sont estimés à (70000 €)
- Les frais d'étude pour le Règlement De Publicité sont estimés à (15000 €)
- Les frais d'annonce et insertion sont estimés à 8000 €, dont révision du (PLU).

Les transports

- Les frais de transports (47 200 €) au profit du : Service Culturel, Service des Sports, Centres sociaux, Service Jeunesse, CCAS, Service Petite Enfance
- Les locations de véhicules et de matériels roulants représenteront environ 45 000 €,
- Les autres locations de matériels (camion, nacelle, pelleuse...) environ 14 000 €.

Les consommations d'énergie et de fluides

La stratégie d'économie d'énergie et de carburants conduite depuis 2019 apportera des résultats financiers à partir de 2022.

- Les dépenses en électricité représenteront environ 618 500 € en 2020. Progressivement, les systèmes d'éclairage seront modernisés, répondants aux besoins. Mais, les frais croissants d'abonnement, de taxes, et l'inflation, en font une dépense difficilement compressible.
- Les carburants et combustibles devraient coûter approximativement 38 900 €.
- La location de bonbonnes de gaz est comme chaque année d'environ 6 600 €.
- Les dépenses en eaux potables sont estimées à 145 500 €. Toutefois, le changement progressif des robinets, la sécurisation des bornes incendie et une meilleure adaptation de l'arrosage pourra conduire à modérer cette dépense. Il est aussi envisagé de créer un puits au stade Charles Grimaud.

Fournitures diverses

- Diverses fournitures pour 46000 € (produits divers, petits outillages, pièces de rechange...).
- 10 000 € de vêtements de travail,

La maintenance des bâtiments

La maintenance des bâtiments représentera environ 220 000 €, dépenses, liées à des contrats ou des marchés publics, ne varient que marginalement au fil des exercices budgétaires.

Entretien des voiries

Plus de 780 200 € seront prévus pour l'entretien des voiries dont 337 000 € pour le marché de propreté urbaine, et 220 000 € pour le marché d'entretien de la voirie.

Entretien des espaces verts

- Environ 105 000 € seront prévus pour le marché d'entretien des espaces verts,
- l'entretien des Citymurs et l'entretien des créations d'espaces verts : 12 500 €.

Globalement, les dépenses en matière d'entretien d'espaces verts vont sensiblement augmenter, volonté d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants.

Entretien du matériel

Il est prévu 5 000 € pour la maintenance du petit matériel non roulant du Centre Technique Municipal. L'entretien des véhicules communaux devrait coûter environ 15 000 €.

8.5 Centre socio-culturel

Les dépenses de fonctionnement du Centre Socioculturel Saint-Exupéry sont liées essentiellement aux activités de l'espace et permettent de faire vivre pleinement le Centre en développant un véritable projet en lien avec le Projet Social de Territoire et les orientations fixées par la CAF.

8.5.1 Présentation du Centre Missions et finalités

- **Le Centre Social est un lieu de proximité** à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à **la mixité sociale** ;
- D'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets ;
- **Il vise à** : L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sur le territoire de la ville, la prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.
- **Les moyens mobilisés** : Afin de remplir ses missions, le Centre Socioculturel St- Exupéry s'appuie notamment sur un équipement composé de l'équipe suivante :
1 directrice, 1 référent famille, 1 chargée d'accueil et de gestion administrative et financière, 2 animateurs socioculturels

8.5.2 Le projet social de territoire 2018-2022

Permet de dégager 3 thèmes sur lesquels s'appuyer :

- 1- Renforcer la visibilité et élargir le rayonnement du Centre
- 2- Développer le Bien-être et le mieux vivre ensemble
- 3- Favoriser l'implication et la prise de responsabilités des habitants.

La mise en œuvre du Projet Social de Territoire :

L'activité du Centre Socioculturel se décline de plusieurs manières :

- **Un lien entre la population et les institutions ainsi que les associations** : Accueil quotidien des partenaires (11 partenaires), mise en relation, orientation, relais d'informations permanences administratives.
- **Un espace ressources pour les familles** : Activités, information, échanges, rencontres, sorties, séjours
- **Un espace de rencontre et de lien social pour les habitants** : P'tit déjeuner, accueil, ateliers d'expression, A.S.L., soirées Arts Oratoires, manifestations diverses
- **Un espace soutenant les projets associatifs et bénévoles** : Par l'accueil et le soutien aux bénévoles et par l'accompagnement d'associations.

8.5.3 Propositions budgétaires 2020

Les orientations 2020 sont de pérenniser ce que nous avons développé en 2018 et 2019 et de développer de nouvelles activités afin de répondre aux attentes des habitants et satisfaire aux logiques territoriales exigées par la CAF en veillant à ce que le Centre socioculturel soit perçu par les habitants comme un lieu ressource au cœur du territoire.

C'est pourquoi, le budget a été travaillé de la manière suivante : Aucune dépense en investissement cette année au profit des dépenses de fonctionnement afin de ne pas scléroser voire réduire les actions qui font vivre le Centre et maintenir un service public de qualité très satisfaisant.

En effet, le budget proposé en 2019 avait permis de reconduire des actions plébiscitées par le public, et de proposer de nouvelles actions telles que :

- L'anglais
- La relaxation
- Les ateliers d'écriture

Suite au renouvellement du Projet Social de territoire pour lequel nous avons obtenu un agrément d'une durée de 4 ans, les axes proposés et validés définissent clairement une volonté de répondre aux attentes et aux besoins du public.

➤ Cela s'est donc traduit par une augmentation et une diversification des services proposées. Le budget prévisionnel 2020 est donc orienté en ce sens.

Le budget 2020, à l'image des années passées, est construit autour de 3 destinations :

- PIL: Pilotage, habitants

- ESPP: Actions parentalité
- PPVF: Actions inscrites dans le cadre de la Politique de la Ville

Vision détaillée par destination :

- **PIL TOTAL 24 080,50 €**

La destination PIL regroupe toutes les dépenses liées au pilotage du Centre Socioculturel mais également les activités et actions s'adressant aux habitants de manière générale (public adulte, intergénérationnel, jeune).

La Ville, à travers le Centre Socioculturel, est adhérente de la Fédération des Centres Sociaux. Cet organisme propose des formations, informations, ressources documentaires qui constituent des plus-values importantes pour les actions que le Centre met en place.

Le Centre socioculturel connaît une fréquentation très importante. Cela induit de maintenir une programmation étayée, fortes demandes de la part des habitants en termes de loisirs et d'actions liées au bien-être physique et moral. Des ateliers visant à favoriser l'apprentissage de l'anglais et la relaxation sont développés.

- **ESPP TOTAL 14 100,00 €**

La destination ESPP regroupe l'ensemble des dépenses concernant les actions en direction des familles, hors Politique de la Ville.

il s'agit des actions suivantes : Ateliers enfants-parents (Vacances, LAEP, journées ou soirées thématiques, stages créatifs...). Groupes d'échanges développés et financés dans le cadre du REAAP (intervenants). Les achats de matériel intègrent le développement/renouvellement de l'espace « Ludothèque » qui est utilisé pour : Accueil du service petite-enfance, le LAEP, Atelier ludothèque, Ateliers enfants-parents durant les vacances, Accueil des enfants dans le cadre des actions REAAP, Lire et Faire Lire.

- **PPVF TOTAL 35 150,00 €**

Le centre socioculturel propose 6 actions en « Politique de la Ville » pour l'année 2020. Il s'agit de 5 reconductions et un nouveau projet autour du développement durable :

- **Projet ASL (Ateliers Socio- Linguistiques)** : Objectifs : intégration, lien social, apprentissage de la langue française et des codes culturels
- **Projet prévention santé** : Objectifs : construire une approche partagée au niveau de la prévention santé, sensibiliser les publics aux questions de santé
- **Arts oratoires** : Objectifs : lien social, échange culturel, rencontre intergénérationnelle (jeunes, adultes), confiance
- **Quand Eco-geste rime avec Eco-nomie (Développement durable)** : Objectifs : Sensibiliser le public aux questions d'écologie, économie et citoyenneté à travers la mise en place d'une semaine thématique.
- **Clas** : Il s'agit d'actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école.

Elles proposent aux parents :

- Un soutien dans leur rôle éducatif,
- Un accompagnement scolaire personnalisé de l'enfant au sein de groupes de travail
- Les actions d'accompagnement à la scolarité ont pour objectifs :
- d'aider les enfants à acquérir des méthodes d'apprentissage, de travail, de lecture ...,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Nous faisons appel à l'association ESSIVAM pour la 4^{ème} année consécutive pour « **L'apprentissage du français** », pour un coût important : **17 100,00 € pour 2 ateliers**. La demande est très forte. Nous souhaiterions donc pouvoir **proposer un 3^{ème} atelier** de manière à répondre aux besoins d'intégration de la population. Ces trois ateliers impliquent l'augmentation des dépenses sur cette ligne qui s'élèvera à 25 650 €.

8.6 Service Jeunesse

Le projet global en direction de la Jeunesse Magnymontoise se réalise avec le concours financier des partenaires de l'Etat, du Conseil Régional, Conseil Départemental, la CAF du Val d'Oise, et la Ville qui participe cette année à hauteur de **104 733 € en fonctionnement et 10 500 € en investissement**.

Ainsi, afin d'avoir en mémoire les échéances des différents dispositifs, voici ci-dessous les échéances des différents contrats, conventions, habilitations, labellisation du service jeunesse :

C.E.J CAF95 ; convention 2018 / 2021.

PSO CAF95 ; 2018 / 2021.

Contrat de Ville ; convention 2015 / 2020.

C.L.A.S / CAF95 ; convention 2018 / 2022.

C.R.V ; convention pour l'animation sociale des quartiers, elle est renouvelée tous les ans.

S.I.J ; suite aux labellisations 2012/2015 et 2016 / 2019 avec les partenaires de la DDCS95 / DRDCS75 / CIJ95 / CIDJ75), nouveau dossier de labellisation pour la période 2020 / 2023

Habilitation Club Ado 14/17 ans ; DDCS95 / CAF95.

Habilitation Club Junior 11/13 ans : DDCS95 / CAF95.

Le service Jeunesse mène plusieurs projets avec différents partenaires internes et externes :

- Partenariat avec les opérateurs locaux, et les services de la Ville.

- Partenariat avec les institutions : Mission Locale, Etat, CAF, Agglo Plaine Vallée, CIJ, Education Nationale, Mozaïk RH, Pôle Emploi, Entract- Prod, Fédération Plasturgie, Chefs d'établissements et le personnel des Collèges, réseaux ANACEJ ...

8.6.1 Les Projets

1. Réussite éducative / Parentalité :

OBJECTIFS : Prévention et Lutte contre le Décrochage Scolaire : Prévenir et lutter contre l'échec scolaire des collégiens et lycéens (M. Utrillo et Copernic) exclus ou en situation de décrochage scolaire en lien avec les familles, les collègues et les jeunes.

Les actions :

Projet Etudes Sports : Proposer un accompagnement éducatif à des collégiens, licenciés et repérés par la section football (M/S) ou une autre section, pour des problèmes de décrochage scolaire, de comportement déviant...

Projet C.L.A.S : Apporter une aide méthodologique susceptible de faciliter l'acquisition des savoirs en direction d'une grande majorité de collégiens et lycéens, dans le respect de la Charte à la Scolarité.

2. Emploi, Citoyenneté, Santé, Réussite Educative

OBJECTIFS :

- Aider les jeunes à s'inscrire dans une démarche d'engagement autour d'un projet personnel ou professionnel,
- Favoriser l'autonomie des jeunes et les responsabiliser,
- Sensibiliser les jeunes et les parents autour des enjeux liés à la cyberdépendance,
- Sensibiliser les jeunes aux valeurs Républicaines liées à l'Egalité et à la Citoyenneté,
- Proposer des actions concrètes au public jeune dans le cadre de la prévention à la Radicalisation,
- Favoriser l'accès à la culture et la citoyenneté en créant de la transversalité avec les partenaires,
- Aider les jeunes à acquérir une méthodologie et leur donner le goût du savoir,
- Associer et appuyer les parents dans la relation scolaire avec leurs enfants,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes,
- Favoriser l'immersion des demandeurs d'emploi par une action de proximité.

Les actions :

Les Projets Autonomes : Citoyens Juniors et Jeunes Adultes (24 jeunes filles et garçons),

Les dangers de la Cyberdépendance : Sensibiliser les familles sur les enjeux de la cyberdépendance.

Egalité et Citoyenneté : Sensibiliser les jeunes magnymontois aux valeurs Républicaines

Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : (CLAS / 180 collégiens et lycéens) sur les 2 structures (E.S.V et E.J.F.V).

Dynamique Insertion PRO (16/25 ans) : Insertion sociale et professionnelle, formations, recherche d'emploi.

3. Le Conseil Municipal des jeunes

OBJECTIFS :

- Instaurer un espace de dialogue entre jeunes et Elus municipaux,
- Permettre aux jeunes élus, d'être les «portes paroles» de la jeunesse Magnymontoise auprès des adultes qui administrent la Ville,
- Favorise l'émergence de propositions autour de projets collectifs et permettre aux jeunes de vivre une première expérience 'politique' au sens propre du terme avec en perspective le rapprochement et l'échange avec d'autres jeunes et adultes.

4. Club Ado et Junior

OBJECTIFS :

- Offrir un accueil structuré et ouvert à tous les jeunes de la commune avec un programme d'activités variées, prenant en compte leurs besoins et centre intérêt pour des loisirs éducatifs,
- Favoriser l'accès aux activités pour tous, apprendre les règles sociales et la prise de responsabilité, s'ouvrir sur l'extérieur (activités, sorties, projets spécifiques, culture, citoyenneté).

5. LA K' FETE

OBJECTIFS

- Dédier un espace sur la structure jeunesse J.F Villemant à la rencontre et la socialisation en faveur des jeunes filles et garçons,
- Etablir un lieu de rencontre et de rendez-vous pour les jeunes issues des quartiers de la Ville.

Les actions :

Programmation de **sorties à thématiques culturelles ou sportives** avec les jeunes (soirée spectacles, manifestations sportives, théâtre, cinéma, soirées débats...).

Organisation de **soirées festives** programmées avec les jeunes à l'occasion d'anniversaires ou de 'soirées entre filles'.

Retransmission télévisuelles d'évènement sportifs : Coupe du Monde de Football ou de Rugby, Coupe d'Europe / Ligue des Champions de Football, Challenge Tennis...

6. LES SEJOURS

OBJECTIFS :

- Organiser des départs éducatifs au travers d'un projet pédagogique favorisant **l'épanouissement, l'autonomie, la responsabilité, l'attachement à certaines valeurs, le respect, le mieux vivre ensemble...**
- D'offrir aux jeunes la possibilité de **faire une coupure avec le quotidien**, en les ouvrants à un nouvel environnement. De **partager des moments de convivialité**, favorisant le travail des animateurs pour un suivi et un accompagnement des jeunes,
- De poursuivre le suivi au retour du séjour en lien avec les familles et les établissements scolaires (coéducation). De **continuer le travail éducatif de l'année** dans un nouvel environnement et contexte.

8.7 Service Scolaire

Nous poursuivons cette année notre engagement en faveur des écoles, des familles et de la réussite de chacun des élèves avec un budget de : 841 870 € en fonctionnement et 60 708 € en Investissement.

- En apportant des moyens culturels, soutenus.
- **Tous les élèves bénéficient cette année encore, de sorties culturelles et d'un film de fin d'année.**
- Le projet de **classe transplantée**, de chacune des écoles est en partie financé par la Ville afin de permettre aux élèves de découvrir un autre environnement, sans que le coût ne soit un frein pour les familles.
- La **classe orchestre**, sise sur l'école des Lévrieriers, permet à l'ensemble des élèves d'une classe d'apprendre à jouer d'un instrument tout en apprenant à jouer au sein d'un orchestre.
- En apportant notre collaboration à la réalisation de projets spécifiques, par des moyens humains, techniques comme financiers tel que la résidence d'artistes à l'école JB Clément concernant le **projet « école rêvée »**.
- En permettant l'accomplissement des **parcours sportifs**, par la mise à disposition des écoles des animateurs sportifs et des structures municipales.
- En accompagnant, la hausse des effectifs scolaires prévue, par une augmentation des achats de fournitures, **l'achat du mobilier de salles de classe et l'agrandissement des locaux.**
- La Ville continue aussi d'accompagner la **modernisation des pédagogies**, en poursuivant l'installation des tableaux numériques, dans les salles de classe.
- Quant aux activités périscolaires, la Ville continue de proposer des activités de qualité dans ses centres de loisirs : **sorties culturelles ou activités sportives, séjours pour les enfants de 4 à 13 ans ainsi que la construction d'un accueil de loisirs au groupe scolaire Les Lévrieriers.**

Le service de restauration reste assuré par des agents municipaux. Ils réalisent la confection des repas, le service, la surveillance des demi-pensionnaires et l'animation du temps méridien.

8.8 Service Culturel

Le service Culturel présente cette année un nombre de manifestation égal par rapport à 2019.

Outre les événements qui se sont déjà déroulés, tous avec un grand succès, Concert du nouvel an, Terre des arts, la saison 2020 verra se succéder dans les différents équipements de la ville de nombreux événements abordant toutes les esthétiques artistiques qu'elles soient professionnelles ou amateurs.

- **La fête médiévale** aura lieu les 25, 26 et 27 mars à la Butte pinson avec une programmation riche et renouvelée.
- **La deuxième édition du Festival « Clap »** aura lieu le dimanche 17 mai au Pôle Pergame après des actions de sensibilisation et promotion auprès des établissements scolaires et dans des événements consacrés au cinéma comme « Les Cinglés du cinéma » à Argenteuil.
- **La brocante** sera organisée dans son intégralité par le service cette année le 1 juin.
- **Les concerts** (« Un voyage inattendu » 26 avril, concert d'ouverture « Plein écran » 20 septembre) et les spectacles conçus et réalisés par l'école municipale des musiques et de danse sont maintenus et proposent dans leurs contenus une offre toujours nouvelle en particulier cette année à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa création.
- **Le bal et le feu d'artifice auront lieu le 13 juillet** où une nouvelle bande son conçu par le service accompagnera le feu d'artifice.
- **Les sorties Kiosq, les spectacles jeunes publics et dix séances ciné-récré** auront lieu tout au long de l'année.
- La réouverture de la chapelle de l'ancien séminaire aura lieu le week-end des journées du patrimoine avec une inauguration prévu le 19 septembre avec une exposition consacré à la photographie.
Elle sera utilisé ensuite ponctuellement par l'association Art'm pour des expositions ou du théâtre et surtout par la mise en place en partenariat avec la Vilette d'une Micro Folie qui permettra de proposer aux établissements scolaires des séances de découvertes artistiques interactive grâce au numérique et qui permettra aussi de proposer de nouvelles actions pour tous les publics et enrichir les événements de la saison culturelle.
- **Japan Mania** fort de ses grands succès sera organisé les 3 et 4 octobre avec de nouvelles présentations de la culture japonaise.
- Le weekend avant les vacances de Noël sera organisé la **sixième édition de la Place de Noël**, avec des animations toujours renouvelées.

La Médiathèque Municipal Pergame va continuer son développement, voir son fond s'enrichir en livres et DVD et ses actions d'animations vont se diversifier, s'intensifier et gagner en transversalité.

Bilan du budget culturel

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
INVESTISSEMENT	21 540	69 200	37 500	21 500	22 140	20 430
FONCTIONNEMENT	259 090	237 000	205 670	188 300	166900	193 300

8.9 Service Informatique

Le BP du service informatique a bénéficié lors des deux dernières années d'une dotation financière qui a permis à homogénéiser le parc vieillissant des serveurs, de certains postes et d'équipements annexes dans les services qui sont actuellement en production sur le réseau de la ville de Montmagny. Cette année le budget investissement est de 184 000 € et de 266 520 € pour le fonctionnement.

Afin de veiller au maintien efficient de cette infrastructure, il est important de veiller à son évolution selon les besoins de la collectivité.

Il en est de même pour les logiciels de gestion de l'infrastructure et des outils mis à la disposition des utilisateurs, en l'occurrence les divers outils métiers.

Les axes d'améliorations attendues sur l'ensemble de cette infrastructure et des équipements mis à disposition des utilisateurs du système d'informations portent sur les équipements et logiciels suivants :

8.9.1 Les principaux investissements au niveau du matériel

- Le **changement de serveur de la salle informatique du Centre Valadon et Villemant** avec des clients légers (avec les packs offices correspondants).
- Le remplacement de certains équipements de type (poste de travail, imprimante, tablette) selon la nécessité (au service petite enfance, au service social, au service scolaire, service culturel...). Cette situation prend en compte également le fait s'acquitter sur la **mise en conformité et selon les nouvelles dispositions du RGPD**.
- Le remplacement ainsi que le **renforcement des équipements réseau et sécurité au sein des locaux annexes** (au service sportif, service culturel, service jeunesse, Police Municipale...).
- L'ajout d'**équipements anti-intrusion** sur les sites non pourvus et permettant l'accessibilité aux ressources mise à disposition du personnel (au service sportif, au centre de loisirs, à la salle des fêtes...).
- Le **remplacement et l'optimisation du parc des photocopieurs** (équipement des différents sites et mise en réseau). Contrat auprès de Toshiba par l'intermédiaire de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics).
- **L'équipement de la chapelle** reposant sur un système qui permettra aux Magnymontois la **visite de musées virtuels**.
- **L'équipement d'une solution de téléphonie** sur IP au sein du **nouveau pôle de la petite enfance**.

8.9.2 Les principaux investissements au niveau des logiciels

La Migration d'une nouvelle version vers le logiciel du socle de virtualisation pour le service informatique

- La reconduction de la **plateforme Web pour les logiciels métiers**
- en lien avec le nouveau site Internet permettant le développement de l'e-administration (télépaiement, inscriptions en ligne, demandes d'actes...)
- **L'acquisition d'un logiciel de courrier** afin de faciliter le circuit des courriers auprès des différents services.
- Le **basculement de la solution de messagerie vers une version plus récente** ainsi que le changement d'une version plus récente des outils bureautiques auprès des collaborateurs.